

CE SOIR, TROISIÈME MATCH DE LA SÉRIE



La Presse

cyberpresse.ca

Richard Zednik

Patrice Brisebois

Six pages d'informations dans le cahier Sports

Zednik n'a pas fait une croix sur la deuxième ronde**Brisebois décidera aujourd'hui****MIKE BOSSY > QUAND KOIVU DONNE LE TON... page S3**MONTRÉAL | MARDI 7 MAI 2002 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 118^e ANNÉE > NO 194 > 82 PAGES > 6 CAHIERS | 65 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢

« ON PEUT ENFIN RESPIRER »



Photo ALAIN ROBERGE, La Presse

«Après cinq ans, on peut tourner la page et respirer à nouveau», a déclaré Danielle Lavigne hier à la sortie du palais de justice où Maurice Boucher venait d'être condamné à la prison à vie pour le meurtre de sa soeur Diane et d'un autre gardien de prison, Pierre Rondeau. M^{me} Lavigne est entourée de sa mère et de son père Léon, qui a lui-même été gardien de prison.

Le lourd héritage d'un matamore



ANDRÉ CÉDILLOT

LA CONDAMNATION du chef des Hells Angels Nomads Maurice Boucher a des conséquences non seulement sur les Hells Angels, mais également sur tout le crime organisé. Il leur laisse un héritage lourd à porter pour très longtemps encore, la loi antigang.

En faisant tuer des gardiens de prison, Boucher a défié tout le système de justice. Avec ses acolytes, il a vu tellement grand et se croyait tellement au-dessus des lois qu'il a affiché bravade et intimidation,

même après son acquittement en 1998. Résultat : les citoyens se sont indignés et une loi antigang a été adoptée.

En agissant de la sorte, Boucher et ses sbires ont, d'une certaine façon, violé le « code d'éthique » du milieu interlope et surtout déstabilisé l'échiquier criminel, en prenant le contrôle de la vente de drogue à Montréal et ailleurs. « C'est du jamais vu dans l'histoire. Même les Italiens n'avaient jamais osé aller si loin », a commenté un spécialiste.

Boucher et les Hells Angels Nomads ont littéralement changé les règles du jeu : dorénavant, tous les trafiquants devaient s'approvisionner dans leur cour. La consigne valait également pour toutes les autres sections des Hells Angels et leurs filiales dans l'ensemble de la province.

Ils ont acquis cette suprématie à la force de leur réputation et de leurs fusils, sans se soucier des répercussions dans le milieu et encore moins dans la société. Ils ne s'attendaient pas à une résistance aussi féroce et surtout aussi longue des Rock Machine/Bandidos et de leurs nombreux associés.

Voir HÉRITAGE en A4

Autres textes: A3 à A5

cyberpresse.ca Notre dossier sur les procès dans le monde des motards à:

www.cyberpresse.ca/hells

Bourque veut la tête de Tremblay

Le chef de l'opposition demande au procureur général de déclarer le maire inhabile à siéger

ÉRIC TROTTIER

LE CHEF de l'opposition à l'hôtel de ville de Montréal, Pierre Bourque, a déposé une plainte formelle hier auprès du procureur général du Québec afin qu'il intente une poursuite en déclaration d'inhabilité contre le maire Gérald Tremblay.

Cette plainte survient quelques jours après que *La Presse* eut révélé que le maire Tremblay a omis d'inscrire dans sa déclaration d'intérêts pécuniaires un « emploi » qu'il occupe à temps partiel en étant le fiduciaire de la Fiducie Angers, portefeuille de plusieurs millions de dollars appartenant aux héritiers de feu Guy Angers.

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

oblige tous les élus à déclarer les postes d'administrateur et les emplois qu'ils occupent en dehors de leurs fonctions publiques. Gérald Tremblay a bien remis sa déclaration d'intérêts pécuniaires à l'assemblée du conseil de janvier dernier, mais elle ne mentionnait pas son « emploi » à la fiducie Angers, lequel lui rapporte moins de 10 000 \$ par année, a-t-il précisé vendredi.

Voir BOURQUE en A2

cyberpresse.ca Une sélection d'articles sur les déboires de l'équipe Tremblay

à: www.cyberpresse.ca/tremblay

Un chef d'extrême droite assassiné aux Pays-Bas

d'après AFP et AP

LA HAYE — Le chef de la droite populiste néerlandaise, Pim Fortuyn, a été tué par balles hier, à 10 jours des élections législatives où tous les sondages pronostiquaient une percée de son parti.

Son meurtrier a tiré à plusieurs reprises contre lui au moment où il sortait des studios de la radio publique à Hilversum, dans le centre du pays.

« Je ne suis pas près de mourir. Je vais vivre jusqu'à 87 ans », venait-il de déclarer lors d'une inter-

view. Fortuyn a été touché par cinq ou six balles dans la tête, au cou et à la poitrine. Il s'est écroulé, les jambes repliées sous lui.

Sa mort a créé un véritable séisme dans ce pays réputé pour sa tolérance et son goût du compromis politique. « Ceci n'est pas une attaque contre Pim Fortuyn, c'est une attaque contre la démocratie », a déclaré le premier ministre Wim Kok, visiblement choqué.

Voir CHEF en A2

Ottawa a payé le gros prix pour un « reportage » sur Trudeau dans l'Almanach du peuple

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le gouvernement Chrétien s'est servi du controversé programme de commandites visant à augmenter la visibilité du fédéral au Québec afin de financer la publication d'un reportage d'une cinquantaine de pages sur la vie de Pierre Elliott Trudeau dans l'édition de 2001 de *l'Almanach du peuple*.

La publication de ce reportage, intitulé *La Mort d'un homme d'État*, et une cinquantaine d'autres pages portant sur certains programmes offerts par le gouvernement fédéral ont coûté aux contribuables canadiens 656 000 \$ en tout.

Le reportage sur l'ancien premier ministre libéral, mort le 28 septem-

bre 2000, comprend de nombreuses photos de l'homme qui a dirigé le pays pendant près de 15 ans ainsi que l'hommage émouvant rendu par son fils Justin lors des funérailles tenues à la basilique Notre-Dame de Montréal.

La firme montréalaise Groupaction, qui est proche des libéraux de Jean Chrétien, a touché une commission de 68 520 \$ pour avoir piloté le projet de publication d'une centaine de pages portant sur le gouvernement fédéral, selon un relevé des coûts obtenu par *La Presse*.

Au cours des cinq dernières années, *l'Almanach du peuple*, qui est publié chaque année par le Groupe Polygone Éditeurs inc., de Montréal, a obtenu près de 2,3 millions de dollars par l'entremise du pro-

gramme de commandites afin de publier des centaines de pages sur le gouvernement fédéral.

Durant cette même période, la firme Groupaction a touché plus de 250 000 \$ en commission grâce aux contrats de commandite accordés à *l'Almanach du peuple*, une publication de format livre de poche dont le tirage s'élève à 145 000 exemplaires.

Les informations publiées dans ces pages — la biographie des ministres du cabinet Chrétien, la liste des chefs de parti et des députés à la Chambre des communes, la liste des gouverneurs généraux, la liste des parcs nationaux, les visites royales de 1786 à 1951, et une description de certains programmes offerts par Ottawa, entre autres cho-

ses, — se répètent d'une année à l'autre et sont facilement accessibles sur le site Internet du gouvernement du Canada.

Le Groupe Polygone Éditeurs inc. appartient à l'homme d'affaires montréalais Luc Lemay.

Voir OTTAWA en A2

Autre texte en A11

cyberpresse.ca Tout sur le scandale des rapports jumeaux de la firme Groupaction

à: www.cyberpresse.ca/groupaction

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Actuel	cahier B	La Presse Affaires	cahier D
Arts et Spectacles			
	cahier C	Le monde A14, A15, A18	
- horaire spectacles	C8	Loteries A2, A11	
- horaire télévision	C2	Montréal Plus cahier E	
Bandes dessinées	C9	Mots croisés C9, S14	
Bridge	E6	Mot mystère C9	
Décès	E7	Petites annonces	
Éditorial	A16	- immobilier E4	
Êtes-vous observateur	E9	- marchandises E4, E5	
	C9	- emplois E5	
Feuilleton	E4	- automobile E5-E7	
Forum	A17	- affaires D2	
Horoscope	E6	Politique A6, A7, A11	

MÉTÉO Voir page S20

Nuageux avec averses
Maximum 21, minimum 4

6 21924 98765 1

DONNEZ. POUR L'AMOUR DU CHRIST.

LA COLLECTE ANNUELLE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL. DU 28 AVRIL AU 12 MAI 2002.

1 > DEMAIN DANS LA PRESSE



Vers la Coupe Stanley

Le Canadien est de retour devant ses partisans, ce soir, pour accueillir les Hurricanes de la Caroline. Ne manquez pas, demain, l'analyse de Pat Burns ainsi que la chronique de Réjean Tremblay et les reportages de Mathias Brunet et de Simon Drouin sur ce troisième match de la série Canadien-Hurricanes.

À lire demain dans le cahier Sports

2 > AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> Suivez le Canadien dans les séries éliminatoires cyberpresse.ca/seriesInh

> La décision de la Fed sur les taux d'intérêt américains cyberpresse.ca/economie

> Clavardez avec Chantal Côté, attachée de presse du Cirque du Soleil à 15 h cyberpresse.ca/clavardage

POUR NOUS JOINDRE

La Presse / cyberpresse.ca, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (OC) H2Y 1K9

La Presse

	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR	COURRIEL	HEURES D'OUVERTURE
RÉDACTION		(514) 285-6808	redaction@lapresse.ca commentaires@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 15 à minuit Sam: 10h à minuit Dim: 10h à minuit
Actuel	(514) 285-7070	(514) 285-6808	actuel@lapresse.ca	
Arts et Spectacles		(514) 285-4814	arts@lapresse.ca	
Économie		(514) 285-4809	economie@lapresse.ca	
Montréal Plus		(514) 285-6808	montrealplus@lapresse.ca	
Sports		(514) 350-4854	sports@lapresse.ca	
Éditorial, Forum	(514) 285-7027	(514) 285-4816	forum@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
CYBERPRESSE	(514) 285-7070	(514) 285-7123	commentaires@cyberpresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h à 2 h Samedi et dimanche: 7 h à 2 h
ABONNEMENT	(514) 285-6911 / 1-800-361-7453	(514) 285-7039	abonnement@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h 30 à 17 h 30 Sam: 7 h à midi / Dim: 7 h à 11 h
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363 / 1-866-987-8363	(514) 848-6287	petitesannonces@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 00 à 17 h 30
PAGES ANNIVERSAIRES / ARCHIVES PHOTO	(514) 285-7364	(514) 285-6988	archives@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
PUBLICITÉ				
Décès et remerciements	(514) 285-6816	(514) 350-4875	deces@lapresse.ca	Lundi au jeudi: 8 h 30 à 21 h Vendredi: 8 h 30 à 20 h 30 Samedi et dimanche: 14 h à 18 h
Carrières et professions	(514) 285-7320	(514) 499-2053	carrieres@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30
National et voilà!	(514) 285-7306	(514) 845-8129	—	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30
Vente au détail	(514) 285-6931	(514) 845-5830	—	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. Envois de publication canadienne Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518

3 > À VENIR CETTE SEMAINE



GILLES TOUPIN

> Envoyé spécial

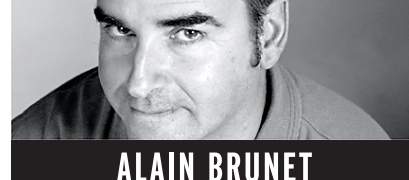
En tournée dans les pays arabes, notre journaliste prend le pouls de la population.



DENIS LESSARD

> Envoyé spécial

Reportages au quotidien sur la mission économique de Bernard Landry en Amérique du Sud.



ALAIN BRUNET

> Jazz

Dévoilement de la programmation en salle du Festival de jazz, demain dans le cahier Arts et Spectacles.

LOTERIES

LA QUOTIDIENNE

> À trois chiffres: 8-8-2

> À quatre chiffres: 3-9-0-7

SUITES DE LA UNE

BOURQUE

Suite de la page A1

La plainte déposée par M. Bourque se fonde sur le fait que « M. Tremblay a omis volontairement, selon ses propres dires et suite aux conseils de ses avocats, de mentionner son rôle comme administrateur et fiduciaire de cette importante fiducie montréalaise », écrit le chef de Vision Montréal dans la lettre adressée au ministre de la Justice, Paul Bégin.

Dans ce document, M. Bourque rappelle qu'il aurait volontiers passé l'éponge si M. Tremblay s'était retiré de la fiducie comme il l'a fait d'une dizaine de conseils d'administration, il y a deux semaines, à la suite d'un autre reportage de *La Presse*. « Malheureusement, écrit l'ancien maire, M. Tremblay n'a pas donné suite à cette recommandation et continue de penser que son poste d'administrateur de la fiducie Angers n'est pas contraire à la loi. M. Tremblay se comporte dans le dossier comme s'il était juge et partie. »

Le chef de l'opposition demande donc au procureur général d'appliquer l'article 308 de la Loi, en intentant une poursuite contre le maire pour le faire déclarer inhabile à siéger.

M. Bourque aurait pu s'adresser directement à la Cour supérieure pour déposer sa requête, mais l'article 308 de la Loi stipule que le procureur général peut porter lui-même les accusations, s'il le juge nécessaire, une solution estimée moins coûteuse à Vision Montréal, qui se remet difficilement de la dette accumulée durant la dernière campagne électorale.

Si le procureur général acceptait de procéder et que M. Tremblay était reconnu coupable d'avoir remis une fausse déclaration d'intérêts pécuniaires, celui-ci risquerait la destitution pour une période maximale de cinq ans, la seule sanction prévue par la loi.

« La loi est claire, a expliqué M. Bourque après l'envoi de sa

plainte: le maire devait déclarer son emploi à la fiducie, mais il ne l'a pas fait. Au tribunal de décider... »

Pour sa part, le maire Tremblay était offusqué: « Je trouve regrettable qu'on tente encore de semer des doutes sur mon intégrité, d'autant plus qu'il n'y a aucun fondement de quelque nature que ce soit à cette plainte », a-t-il dit, en accusant Pierre Bourque de faire tout ce tintamarre dans le seul but de « diviser les Montréalais ».

Le maire estime qu'il n'a rien à se reprocher parce que la fiducie qu'il gère ne fait pas affaire avec la Ville, une interprétation qui est toutefois contredite par le bulletin d'information envoyé en novembre dernier aux nouveaux élus par le ministère des Affaires municipales. Dans ce document, le Ministère précisait que la déclaration d'intérêts pécuniaires doit faire mention « des emplois et des postes d'administrateur que vous occupez en sus de votre charge d'élu ».

Gérald Tremblay dit avoir eu une discussion avec la veuve de M. Angers, durant le week-end, et que celle-ci lui a donné son appui: « Elle est un peu triste de la situation, mais elle m'encourage et a dit que nous allions continuer à travailler ensemble pour respecter les volontés de son mari et aider la famille », a relaté le maire.

Gérald Tremblay a plus tard indiqué qu'il ne souhaitait plus faire de commentaires sur cette nouvelle controverse entachant son début de mandat. Il a néanmoins lancé ce message au chef de l'opposition: « Pourquoi Pierre Bourque s'acharne-t-il à essayer de déstabiliser les personnes qui veulent bâtir une belle ville? »

De son côté, le ministre de la Justice, Paul Bégin, n'a pas voulu commenter. Son attachée de presse, Claude Potvin, a expliqué que la plainte était étudiée par les procureurs de la Couronne: « Nous analysons la demande et les faits allé-

gués par M. Bourque, a-t-elle dit. Vous comprendrez que, comme procureur général, M. Bégin a un devoir de réserve et qu'il ne peut commenter. »

La décision d'aller ou non de l'avant avec des accusations contre le maire sera rendue au cours des prochains jours ou des prochaines semaines. La jurisprudence québécoise compte un petit lot de causes semblables, mais elles n'ont jamais impliqué un élu de l'importance de M. Tremblay, jusqu'à maintenant.

Et si le procureur général — le ministre des Affaires municipales, André Boisclair, a déjà indiqué qu'il estimait Gérald Tremblay de bonne foi dans toute cette histoire — rejetait la plainte de Pierre Bourque? Vision Montréal se garde une autre carte, a confié le porte-parole du parti, Robert Dolbec: « Ça nous coûterait plus cher, mais on déposerait notre requête en Cour supérieure pour la plaider nous-mêmes. »

CHEF

Suite de la page A1

Le gouvernement, réuni en conseil de crise dans la soirée pour examiner un éventuel report des législatives, a repoussé sa décision en attendant de consulter les responsables du parti de Pim Fortuyn. L'ensemble des partis politiques ont décidé d'interrompre leur campagne pour ces élections initialement prévues le 15 mai.

Non loin du parlement, dans le centre de La Haye, des centaines de partisans du leader assassiné ont affronté la police, brisant des vitrines, renversant des chaises et des parasols sur les terrasses des cafés, et incendiant des voitures. Les forces de sécurité, assistées par des chiens antiémeutes, ont chargé à plusieurs reprises.

Dans la soirée, la police a annoncé qu'elle avait arrêté l'auteur présumé du meurtre, un Néerlandais blanc, qui a refusé de parler.

À 54 ans, Pim Fortuyn était un nouveau venu dans la politique néerlandaise. Cet élégant dandy sociologue revendiquant son homosexualité avait créé la surprise en mars en remportant 17 des 45 sièges au conseil municipal de la cité portuaire de Rotterdam, deuxième ville des Pays-Bas, avec 34 % des suffrages.

Les derniers sondages créditaient son parti, la liste Pim Fortuyn, de plus de 25 sièges à la Chambre basse (sur 150) aux prochaines

élections, ce qui en aurait fait le troisième parti du pays après les travaillistes et les démocrates-chrétiens. Son score était attendu comme un nouveau test de la progression de l'extrême droite en Europe.

Excentrique, extraverti, exalté, Pim Fortuyn soulevait les passions depuis sa percée aux municipales. Son ascension politique fulgurante a été bâtie autour d'une formule choc qui résumait son opposition virulente à toute nouvelle immigration: « Les Pays-Bas sont pleins ». Cet homme toujours tiré à quatre épingles et au crâne rasé s'était aussi signalé par ses propos contre les musulmans, qualifiant l'Islam de « culture arriérée ». Ces propos lui ont valu d'être exclu de son parti, Leefbaar Nederland (Pays-Bas vivables). Il a alors fondé son propre parti, la liste Pim Fortuyn.

Bien que taxé d'extrême droite, il avait rejeté tout lien avec le Front national de Jean-Marie Le Pen ou d'autres partis xénophobes et populistes en Europe.

Fortuyn dénonçait le laxisme du gouvernement travailliste de Wim Kok dans la lutte contre l'insécurité et la criminalité.

À la différence de la France, les partis politiques néerlandais n'ont mis en place aucun « cordon sanitaire » autour de Fortuyn et de son parti.

Les Pays-Bas sont historiquement gouvernés par des coalitions. À l'exception des travaillistes, qui avaient exclu toute alliance avec Fortuyn, les autres grands partis, notamment les libéraux et les chrétiens-démocrates, avaient laissé la porte ouverte à un éventuel partage du pouvoir.

« Les Pays-Bas ont perdu leur innocence », a déclaré le président du Parti travailliste (PvdA — au pouvoir), Ad Melkert.

Le secrétariat d'État américain a condamné le meurtre de Fortuyn, le qualifiant « d'acte de violence insensé ». « Les États-Unis partagent le choc de leurs amis aux Pays-Bas », a déclaré la porte-parole Brenda Greenberg.

En Europe, l'assassinat de Pim Fortuyn a soulevé une vague de condamnation. Le haut représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure, Javier Solana, et le ministre des Affaires étrangères du Danemark, Per Stig Moeller, ainsi que l'ensemble de la classe politique belge ont condamné cet assassinat. Le premier ministre de la Grande-Bretagne, Tony Blair, s'est déclaré « choqué ».

Plusieurs partis d'extrême droite européens se sont aussi dits « choqués » par l'assassinat de Pim Fortuyn. Les réactions étaient nombreuses en Flandre où les discours anti-immigrés de Fortuyn s'appa-

rentaient aux propositions du parti d'extrême droite Vlaams Blok (Bloc Flamand).

À Vienne, un porte-parole du parti d'extrême droite autrichien FPÖ s'est déclaré « choqué ». « C'est de la folie: ça commence avec des mots violents, et ensuite il faut désarmer quelqu'un par la violence », a commenté le porte-parole Karl Schweitzer.

OTTAWA

Suite de la page A1

Groupaction est au cœur d'une controverse depuis le mois de mars. Il a alors été révélé que la firme a produit trois rapports quasi identiques en 1996, 1998 et 1999 sur les moyens d'augmenter la visibilité du fédéral au Québec, même si le mandat des trois contrats de plus de 500 000 \$ chacun qu'elle avait obtenus était différent.

La vérificatrice générale Sheila Fraser, qui a examiné les trois rapports produits par Groupaction à la demande du ministre des Travaux publics, Don Boudria, afin de déterminer pourquoi cette firme a produit trois rapports quasi identiques après avoir reçu trois contrats différents, doit recommander au ministre cette semaine la tenue d'une enquête de la GRC dans cette affaire.

M^{me} Fraser a rencontré hier le ministre Boudria et la présidente du Conseil du Trésor, Lucienne Robillard, afin de les informer des conclusions « explosives » contenues dans son rapport qui devrait être rendu public demain.

Le programme de commandites, qui est doté d'un budget annuel de 40 millions, a été mis sur pied par le gouvernement Chrétien au lendemain du référendum de 1995 sur la souveraineté au Québec. L'ancien ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, qui a été nommé ambassadeur du Canada au Danemark en janvier, après avoir été écarté du cabinet par le premier ministre Jean Chrétien, était responsable de ce controversé programme.

Lorsqu'il a demandé à M^{me} Fra-

ser d'examiner les contrats accordés à Groupaction, en mars, M. Boudria avait déclaré qu'il n'hésiterait pas à réclamer un remboursement de la part de cette firme montréalaise qui a versé 112 161 \$ à la caisse des libéraux depuis 1993 s'il s'avérait que les rapports étaient bel et bien identiques.

M. Boudria avait aussi indiqué qu'il était prêt à confier le dossier à la GRC si la vérificatrice générale le jugeait nécessaire. Le ministre a refusé hier de commenter le contenu du rapport qui lui a été remis tant qu'il ne sera pas rendu public, demain.

Les conclusions de la vérificatrice générale seront rendues publiques à moins d'une semaine de la tenue de sept élections partielles au pays.

Chopard



CHÂTEAU D'IVOIRE

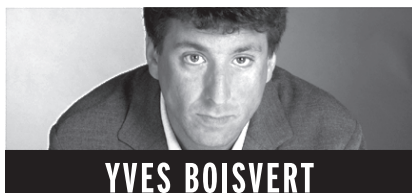
Depuis 1978

2020 rue de la Montagne, Montréal • (514)845-4651

www.chateaudivoire.com

BOUCHER COUPABLE

Pour y voir plus clair dans l'affaire Maurice Boucher



YVES BOISVERT

Q De quoi Maurice Boucher a-t-il été déclaré coupable dimanche ?

R De deux meurtres au premier degré, c'est-à-dire prémédités (planifiés et commis en toute connaissance de cause), en plus d'une tentative de meurtre. Même si l'on ne tient pas l'arme du crime, le fait de commander un meurtre vous rend complice de l'infraction, et donc tout aussi coupable. La peine, automatique, est l'emprisonnement à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans.

Q Pourquoi a-t-il été déclaré coupable cette fois-ci et acquitté lors du premier procès, en 1998 ?

R On ne le saura jamais complètement, puisque les jurés font serment de garder le secret sur leurs délibérations. Mais parmi les différences entre les deux procès notons d'abord les directives du juge. Au premier procès, le juge Jean-Guy Boilard avait fait une mise en garde beaucoup plus « lourde » concernant le délateur Stéphane Gagné : pour lui accorder crédit sans risque, le jury, avait-il dit, devait trouver dans le reste de la preuve un élément confirmatif indépendant sur un élément essentiel — or, il n'y en avait pas.

La Cour d'appel a estimé que le juge Boilard a placé la barre trop haut, cassé le verdict et ordonné un deuxième procès. Le juge Pierre Béliveau, au deuxième procès, a aussi fait une mise en garde (elle est obligatoire face à un témoin « taré »), mais moins sévère.

Au second procès, également, le délateur Boutin, arrêté l'an dernier, est venu confirmer la réaction de Boucher après l'arrestation de Gagné : il craignait de se faire arrêter.

La police a aussi retrouvé une vidéo, perdue pendant le premier procès, montrant que Gagné était à

bord d'une camionnette avec Boucher un certain jour, ce que contestait vigoureusement la défense au premier procès.

Plusieurs détails dont on ignore l'importance en bout de course. Notamment : quand la défense a contredit Gagné, pendant le contre-interrogatoire, au sujet de son premier interrogatoire de police, la Couronne l'a interrompue pour faire visionner la vidéo de cette déposition. La vidéo confirmait Gagné sur deux points : il a impliqué Boucher dès le premier jour et il était très fatigué. Cela venait renforcer la crédibilité de Gagné... et affaiblir l'avocat de Boucher.

Gagné, justement, a pris de l'expérience. Il connaît bien le redoutable avocat qu'est Jacques Larochelle. Et sait mieux lui répondre.

Q Est-il rare que la Cour d'appel casse un verdict de jury ?

R Cela arrive quelques fois chaque année — ça demeure donc, statistiquement, l'exception.

Sachons qu'aux États-Unis, seul l'accusé a le droit d'en appeler du verdict d'un jury. En cas d'acquiescement, peu importe ce qu'a fait le juge, l'État n'a pas le droit de porter l'affaire en appel : pensons à O. J. Simpson. Mais on est au Canada, et c'est pourquoi l'acquiescement de Boucher a pu être cassé.

Techniquement, si Boucher, à son tour, réussit à convaincre une formation de trois juges de la Cour d'appel qu'il y a eu une erreur déterminante pendant ce deuxième procès, et que sans cette erreur, un autre verdict aurait pu être rendu, il pourrait y avoir ordonnance d'un nouveau procès. Dans les cas très exceptionnels, la Cour d'appel peut aller jusqu'à prononcer elle-même l'acquiescement — si elle estime qu'il n'y a pas suffisamment de preuve légalement admissible. Mais on sait déjà que ce n'est pas l'opinion de la Cour d'appel, puisqu'elle a ordonné ce nouveau procès. Au mieux pour Boucher, donc, ce serait un troisième procès.

Q Boucher a-t-il des chances en appel ?

R Il faudra voir ce qu'il plaidera. Mais si cela est de quelque utilité, notons que pendant le procès,



Photo ALAIN ROBERGE

La procureure de la Couronne, France Charbonneau, a savouré sa victoire au terme du procès de Maurice Boucher.

la Couronne a eu de nombreux accrochages avec le juge Béliveau, ce qui n'a pas été le cas avec la défense. Notons surtout que le juge a eu la prudence d'écrire toutes ses directives au jury — là où l'on trouve l'essentiel des motifs d'appel —, de soumettre le texte aux deux avocats, d'attendre leurs commentaires... et d'en tenir compte.

L'avocat de Boucher ne s'est pas plaint après coup des directives et n'a pas demandé à ce qu'elles soient corrigées — ce qui ne veut pas dire qu'il ne pourrait trouver à redire en appel.

On sait que Boucher était défendu par un avocat compétent — un des meilleurs au pays — et personne n'a signalé d'accroc spectaculaire aux droits de l'accusé. Bref, la marche est haute. Mais il faudra juger des arguments avancés avant de jouer aux astrologues...

Q Le jury, vendredi, a dit au juge Béliveau qu'il était en désaccord, et celui-ci l'a renvoyé à ses délibérations. Est-ce un motif potentiel d'appel, en ce sens que Boucher pourrait plaider qu'on a tortu le bras aux jurés ?

R C'était une tâche délicate, mais là encore, le juge Béliveau a sorti le bon livre de sa — vaste — bibliothèque. Il a lu mot pour mot un texte écrit par la Cour suprême pour faire face à ce genre de situation : écoutez les autres, mais ne cédez pas à la fatigue, etc. Il a été irréprochable.

Q Ce jour-là, combien de jurés penchaient de chaque bord ?

R On ne le sait pas et le juge n'a pas le droit de le demander. On sait qu'ils ne s'entendaient pas. Et que deux jours plus tard, ils étaient unanimes...

Q Quelles mesures de sécurité ont été prises pour les jurés ?

R D'abord, ils sont totalement anonymes. Ils sont convoqués au hasard à partir de la liste électorale, mais leur nom n'apparaît pas. Ni la Couronne, ni la police, ni la défense ne connaît leur nom ou adresse. Uniquement leur profession. Sauf les journalistes et le personnel de la cour, personne ne les voyait dans la salle d'audience : il

devenait difficile de les identifier pour tenter de les reconnaître dans la rue si jamais quelqu'un avait voulu les approcher. Plusieurs autres mesures sont demeurées secrètes. Notons que personne ne les a vu traîner dans les corridors du palais ou manger un *smoked meat* rue Notre-Dame...

Au fait, on n'a jamais rapporté d'agression contre un juré au Canada après un procès.

Q Où s'en va Boucher maintenant ?

R Pendant la période de 30 jours au cours de laquelle il a le droit d'inscrire un appel, il demeure détenu dans une aile spéciale de la prison pour femmes Tanguay, à Montréal. Si sa condamnation est confirmée, il sera alors envoyé au Centre de réception de Sainte-Anne-des-Plaines ; selon son classement, il sera alors envoyé dans un pénitencier fédéral des environs.

On s'attend à ce qu'il dépose d'ici la fin du mois un avis d'appel qui résumera les grandes lignes de son argumentation. Si les délais sont ce qu'on nous dit à la Cour d'appel, la cause devrait être entendue d'ici Noël.

Q En quoi cela influencera-t-il les autres procès de motards — dont les deux que doit subir Boucher ?

R En principe, en rien. Les jurés prêtent serment de rendre leur décision en se fondant sur la preuve présentée devant eux. Et chaque dossier est séparé.

Q Est-il rare que la Couronne obtienne une condamnation avec un délateur ?

R Non. Mais il est difficile de généraliser. Il y a autant de cas qu'il y a de délateurs. Certains sont plus crédibles que d'autres. Ces dernières années, on a observé plusieurs acquittements spectaculaires dans des causes impliquant des délateurs. Mais leur utilisation a été fréquente contre le crime organisé depuis 25 ans et plusieurs aveux de culpabilité et verdicts de culpabilité ont ainsi été obtenus au fil des ans. L'affaire Boucher, à cet égard, n'a donc rien d'exceptionnel.

Pas de traitement spécial, promet le Service correctionnel

ANDRÉ CÉDILLOT

DÉJÀ OCCUPÉ par l'incarcération de plus de 400 motards dans ses établissements au Québec, le Service correctionnel du Canada (SCC) attend avec appréhension l'arrivée en cellule du chef des Nomads, Maurice Boucher.

« Il n'y a rien de spécial. Il sera traité comme les autres, son dossier va suivre le même processus d'évaluation », a déclaré à *La Presse*, hier, une employée du SCC, Francine Jourdain, en l'absence des porte-parole officiels habituels.

Si l'on en croit ses propos, Boucher est toujours gardé en solitaire dans une aile spécialement aménagée à la prison pour femmes Tanguay, dans le nord-est de la métropole. À moins d'avis contraire, les autorités provinciales ont 15 jours pour transférer un condamné dans un pénitencier fédéral. Selon M^{me} Jourdain, comme tous les détenus, Boucher devra passer par le Centre régional de réception (CRR) de Sainte-Anne des Plaines où l'on évaluera son cas avant de décider dans quel établissement fédéral il commencera à purger la peine de 25 ans fermes qui lui a été infligée pour avoir commandé les meurtres des deux gardiens de prison, en 1997.

Une chose est sûre, ont indiqué des sources syndicales, Boucher devrait se retrouver dans un établissement à sécurité maximale. Comme il n'y en a que deux au Québec, et que l'établissement de Port-Cartier est réservé aux délateurs et aux agresseurs sexuels, il y a fort à parier qu'il sera envoyé à Donnacona, près de la Vieille Capitale. À moins, comme c'est déjà arrivé à des détenus qui ont assassiné des policiers, qu'on l'assigne à l'Unité spéciale de détention (USD), à Sainte-Anne-des-Plaines, où sont confinés les détenus les plus dangereux ou jugés incontrôlables dans les autres établissements fédéraux.

Déjà, les autorités provinciales ont connu toutes sortes de misères dans les prisons où Boucher a été incarcéré, que ce soit à la prison de Sorel ou à Sherbrooke. Quand Boucher n'était pas directement impliqué, les troubles étaient causés par des détenus dési-

rant s'affirmer auprès du chef des Nomads et autres membres de son puissant gang de motards.

C'est ce qui explique d'ailleurs que Boucher ait été placé en détention solitaire à Tanguay jusqu'à la fin du procès qui vient de se terminer. Il en avait été de même lors de sa première arrestation en 1997. Acquitté un an plus tard, il était sorti triomphant du palais de justice de Montréal.

De sources syndicales, on apprend que des quelque 600 motards détenus dans les pénitenciers du Canada, plus de 400 sont emprisonnés au Québec. En raison de la guerre interbande qui sévit depuis 1994, les autorités fédérales ont tenté de minimiser les risques de débordement en plaçant les membres et sympathisants des Hells Angels et des Rock Machine dans des centres de détention distincts, tels l'Institut Leclerc, à Laval, et l'Établissement Sainte-Anne-des-Plaines, plus au nord.

Il y a quelques années, au pénitencier à sécurité maximale de Donnacona, on a réaménagé les lieux, de façon à isoler complètement les secteurs de détention où sont internés les membres des deux clans. On a même construit deux cuisines et deux cafétérias, et prévu des horaires différents pour l'usage de salles communes comme les ateliers ou la chapelle.

Toujours selon des sources syndicales, le passé de Boucher et son fort ascendant sur les autres motards préoccupaient les autorités carcérales. « Il y a des petits réseaux déjà bien organisés à l'intérieur des murs, et Boucher devra faire sa place comme les autres », affirment des gardiens syndiqués.

Selon eux, plus les détenus comme Boucher sont nombreux et puissants dans un même établissement, plus les risques d'étranges augmentent. « C'est sûr qu'ils prennent le contrôle partout où ils vont », avancent-ils. Les syndiqués ne craignent pas nécessairement les évasions, mais la corruption et les émeutes. Comme la dernière, survenue en 1983 au pénitencier Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines, qui avait coûté la vie à des gardiens et des détenus.



298 \$⁽¹⁾ /mois
Transport et préparation inclus
RSX 2002
24000 \$*

5.8 % d'intérêt à l'achat

298 \$⁽¹⁾ /mois
Transport et préparation inclus
1.7EL 2002
21700 \$*

L'Acura RSX 2002	L'Acura 1.7EL 2002
Incluant	Incluant
✓ Climatiseur automatique	✓ Climatiseur
✓ Moteur 2,0 litres i-VTEC de 160 chevaux	✓ Groupe électrique
✓ Freins à disque aux 4 roues	✓ Radio AM/FM avec lecteur CD
✓ Roues de 15 po	✓ Roues en alliage
✓ Groupe électrique	✓ Freins à disque aux 4 roues avec ABS
✓ Radio AM/FM avec lecteur CD	✓ Nouveau moteur 1,7 litre VTEC
✓ Système d'entrée sans clé et tellement plus...	✓ Miroirs chauffants
	✓ et tellement plus...



* P.D.S.F. de 21 700 \$ pour l'Acura 1.7EL (modèle ES3562E) 2002 et de 24 000 \$ pour l'Acura RSX (modèle DC5362PB) 2002 neuves. Transport et préparation (900 \$), taxes, immatriculation et assurances en sus. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. (1) Location de 48 mois, 24 000 km/année, transport et préparation inclus, taxes en sus, RSX 2002 comptant ou échange équivalent 3 995 \$, 0 \$ comptant disponible, 1.7 EL comptant ou échange équivalent 2 450 \$, 0 \$ comptant disponible, valeur résiduelle garantie. Les modèles offerts peuvent différer des photographies. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.

ACURA Plus
BLAINVILLE
Un service vraiment remarquable

255, boul. de la Seigneurie, Blainville
SORTIE 25 DE L'AUTOROUTE 15
(450) 435-4455 • (514) 875-6677
www.acraplus.com

BOUCHER COUPABLE

Boucher est parti pour 25 ans, avec son éternel sourire

CHRISTIANE DESJARDINS

C'EST UN SOURIRE de vainqueur que nombre de policiers ont lancé à Maurice Boucher, hier, alors que celui-ci prenait place dans le box des accusés pour écouter le juge Pierre Béliveau le condamner à la prison à vie, pour les meurtres des gardiens de prison Diane Lavigne et Pierre Rondeau.

Fidèle à la façade qu'il a affichée tout au long du procès, le chef des Hells Angels Nomads ne s'est lui-même pas départi de son sourire, et a soutenu le regard des policiers et autres personnes qui se trouvaient dans la salle. Mais il n'y a pas à en douter, la perspective de passer les 25 prochaines années de sa vie en prison ne peut le laisser froid.

L'évidence est là : Boucher a gagné plusieurs batailles par le passé, mais il a perdu la guerre. La séance d'hier n'aura duré que quelques minutes au palais de justice de Montréal, mais beaucoup de policiers de l'Escouade régionale mixte (ERM) ont tenu à assister à l'événement.

« Je tenais à être là. C'est un moment historique, c'est comme Al Capone », a dit un des policiers présents.

Pour Benoît Roberge, enquêteur au SPVM et spécialiste des motards criminels, la condamnation de Boucher devrait avoir une grande incidence sur les autres procès de motards. L'aura d'invincibilité qui entourait leur chef, et qui rejaillissait par le fait même sur tous les membres, s'est estompée. « Mais ils s'y attendaient quand même, bien qu'ils avaient recommencé à avoir de l'espoir dernièrement. Ils n'ont sûrement pas été surpris, parce que pour eux Boucher se battait contre l'État. »

Derrière les barreaux, Boucher restera-t-il quand même le chef charismatique des Hells Angels, ou dégringolera-t-il de son piédestal? « Difficile à dire, mais, selon moi, c'est une question de temps, répond M. Roberge. Ouvertement, aucun membre des Hells ne peut en critiquer un autre, surtout pas un chef. Mais il y en a certainement qui considèrent que Boucher est allé trop loin, et il y a sûrement des confidences sur l'oreiller. »

Stéphane Gagné

Le délateur Stéphane Gagné, premier responsable de la défaite de Boucher, a accueilli l'annonce

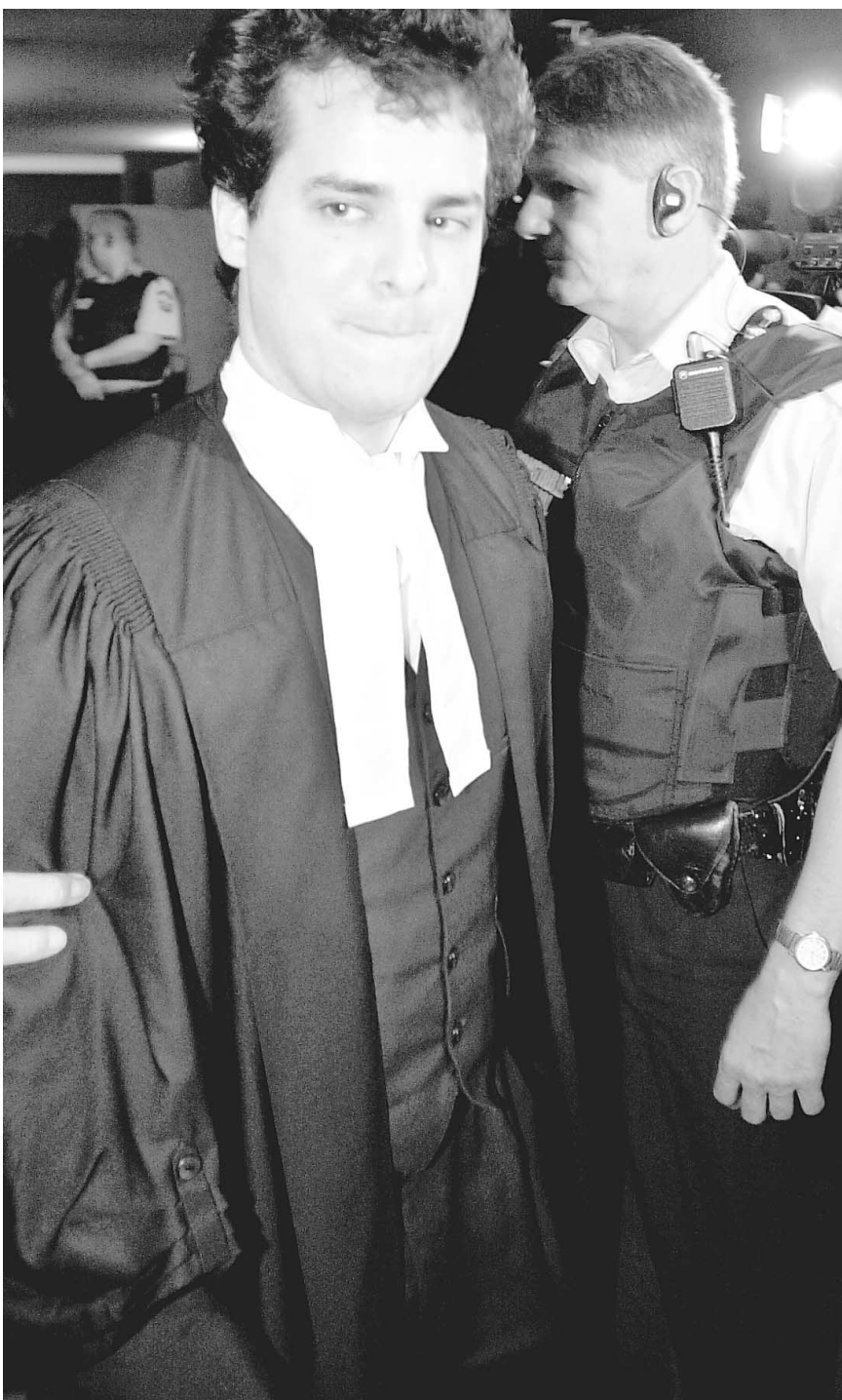


Photo ALAIN ROBERGE

L'avocat de Boucher, M^e Jacques Larochelle, brillait par son absence hier pour le prononcé de la peine contre son client. C'est son fils, M^e Philippe Larochelle, qui a fait acte de présence devant le tribunal.

de la culpabilité de son ex-vénéré patron, avec grande satisfaction. C'est tout un changement, quand on pense que lorsque Gagné a commencé à tourner autour de Boucher et des Hells, en 95-96, il avait préféré se faire rosser par des codétenus portant les couleurs des Rock Machine plutôt que de piétiner la photo de Boucher, comme ceux-ci le lui ordonnaient.

L'enquêteur Robert Pigeon, de l'Escouade régionale mixte, celui-là même qui se trouvait avec Gagné

quand il a fait ses premiers pas de délateur en décembre 1997, confiait hier que l'homme avait très mal pris l'acquiescement de Boucher, au terme du premier procès en 1998. « Il pleurait comme un enfant, il le prenait personnel. Ça a duré une heure, il n'y avait rien à faire pour l'arrêter. »

Selon M. Pigeon, Gagné a beaucoup changé depuis qu'il est prisonnier, et a fait une croix sur sa vie criminelle. En 2013, celui qui a participé aux meurtres de deux gar-

diens de prison pour satisfaire la folie des Hells, et ainsi monter dans l'organisation, pourra demander une libération conditionnelle. S'il réussit au terme du strict processus de sélection, ce qui prend quelques années, il aura la quarantaine bien amorcée quand il foulera l'asphalte à nouveau. Et il ne pourra jamais être tout à fait en sécurité.

« Il devra faire attention. Ça ne s'oublie pas dans le milieu. C'est un symbole qu'il a fait tomber », lance un policier.

Pour Danielle Lavigne, même si c'est Stéphane Gagné qui a tiré sur sa soeur Diane, c'est contre Boucher qu'elle a le plus d'amertume. « Gagné, on lui en veut beaucoup moins. On est content de lui, qu'il ait été capable de devenir délateur et faire condamner celui qui est à la tête », a-t-elle dit hier. M^{me} Lavigne, son père, Léon Lavigne, ainsi que d'autres membres de la famille, ont célébré la condamnation de Boucher au restaurant, dimanche. « Après cinq ans, on peut tourner la page, et respirer à nouveau », a-t-elle dit hier. M. Lavigne, qui a lui-même été gardien de prison, tenait pour sa part à remercier toute l'équipe des procureurs et des policiers qui ont travaillé sur ce dossier. « Et le jury. Il ne faut pas se le cacher, il faut avoir des couilles pour décider de cette chose-là. »

Hier, l'avocat de Boucher, M^e Jacques Larochelle, brillait par son absence, pour le prononcé de la peine contre son client. L'avocat de Québec, père de 11 enfants, avait regagné la capitale dimanche soir, et c'est son fils, M^e Philippe Larochelle, qui a fait acte de présence devant le tribunal.

Maurice Boucher n'est pas au bout de ses peines, d'autant plus qu'il doit avoir un autre procès dans lequel il est accusé de 13 meurtres, et que les États-Unis pourraient aussi le réclamer pour le juger à leur tour pour des importations de cocaïne dans lesquelles il aurait trempé. Cependant, compte tenu de la peine qu'il vient de se voir imposer, il est peu probable que l'extradition ait lieu. Selon des policiers interrogés hier, il n'est pas possible de faire extradier quelqu'un avant qu'il ait purgé sa peine de prison. Par ailleurs, aucune accusation n'a encore été portée officiellement contre lui aux États-Unis. L'affaire doit d'abord être entendue par un grand jury qui décidera s'il y a lieu de poursuivre.

HÉRITAGE

Suite de la page A1

En s'acharnant sur les Bandidos, Boucher et ses hommes ont étendu leur territoire et, bien sûr, empêché beaucoup d'argent. Tels la grenouille de la fable, ils ont grossi, grossi, grossi... Si rapidement qu'ils ne maîtrisaient plus autant leurs troupes, se rendant ainsi vulnérables à la délation. Les recrues ont monté les échelons plus rapidement, esquivant du même soufflé le sens de la loyauté. C'est d'ailleurs pour enrayer cette hémorragie que Boucher a ordonné de tuer des gardiens de prison. Comme l'a déclaré Stéphane Gagné au procès de Boucher, il était même prêt à s'en prendre à des juges, des avocats et des policiers dans l'espoir de s'assurer le silence de ses hommes de main.

Presque huit ans et plus de 160 morts plus tard, les Hells Angels sont bien en selle et continuent de faire des affaires d'or. Et cela, même si Boucher et ses principaux lieutenants sont à l'écart depuis un bon moment. Dans la foulée des arrestations du printemps 2001, les membres des autres sections des Hells Angels — Sherbrooke et South surtout — ont vite pris la relève.

À cause de la loi antigang qui leur pend au bout du nez, les Hells Angels ont commencé à se faire plus discrets. Depuis plusieurs mois déjà, ils ont entrepris de vendre leurs repaires et ne portent presque plus leurs dossards en public. Il est à peu près certain qu'ils vont limiter les échanges de photos et de cadeaux si chers au club jusqu'à maintenant. Le choix des recrues reprendra sûrement du sérieux.

« Originellement en désaccord avec la guerre des gangs, des vétérans des Hells se sentent d'autant plus trahis qu'il ne pourront plus afficher aussi aisément leurs couleurs. Ils en sont fiers, car ils les ont défendues chèrement depuis des années », soutient un expert. « La loi antigang, c'est la déception de leur vie », renchérit un proche de l'organisation.

Sur le terrain, la situation est assez calme depuis quelques mois. Les Rock Machine/Bandidos ont fait sentir leur présence à Montréal l'an dernier, mais la police a rapidement mis un frein à ce regain d'énergie, arrêtant cinq ou six des leurs qui allumaient des incendies ou posaient des bombes.

En pleine réorganisation, les Hells ont-ils décidé d'accepter l'accalmie pour mieux rebondir? Ont-ils convenu d'un modus vivendi avec les Rock Machine/Bandidos et les autres organisations criminelles? Tout est possible. Si tel est le cas, cela irait à l'encontre de ce qui se passe aux États-Unis, où la « Big Red Machine » a récemment repris le sentier de la guerre en s'attaquant aux bandes adverses.

Quoi qu'il en soit, au Canada et au Québec en particulier, le message est maintenant clair pour tout le monde. Le système judiciaire a des limites qu'il ne faut pas franchir et les jurés sont capables de rendre jugement avec courage et en toute sérénité, quel que soit l'accusé.

De toute évidence, la preuve contre Maurice Boucher était plus solide qu'au premier procès. La version du principal témoin à charge, Stéphane Gagné, a été renforcée par un autre délateur, Serge Boutin. Arrêté lors de l'opération Printemps 2001, l'air d'un homme d'affaires, Boutin s'est révélé beaucoup plus crédible que Serge Quesnel, ce tueur à gages des Hells Angels de Trois-Rivières appelé à la barre en 1998.

La Couronne a aussi impressionné le jury en présentant deux vidéos de Gagné, l'une pendant son interrogatoire la nuit de son arrestation, et l'autre, quand il est monté dans une camionnette à côté de Boucher au repaire de Sorel. Ces coups de force ont manifestement affaibli la thèse de la défense voulant que Gagné mente sur toute la ligne.

Landry satisfait

DENIS LESSARD
envoyé spécial

LIMA — En mission économique à Lima, le premier ministre Bernard Landry a évité à nouveau de se prononcer sur le verdict de dimanche, mais il a salué le travail des jurés et l'efficacité du système judiciaire.

« C'est une beauté de notre système que des hommes et des femmes aient le courage d'aller entendre un procès complexe et de rendre un verdict. Pour le reste, ce jury est maître des faits. C'est lui qui a entendu la preuve. »

« Pour les familles, a-t-il ajouté, c'est sûr que c'est une chose importante. Dans ce cas comme dans d'autres, la justice est importante dans un pays, non seulement pour punir, nullement dans un but de vengeance, mais elle est importante pour l'équité, pour la paix des âmes et la paix sociale, et généralement on a un bon système de justice. »

UNE FOIS ET DEMIE LE LOT*



JOURS BONIS BANCO DU 2 AU 10 MAI

18 ans+

* Pour une sélection gagnante correspondant à la mise boni du jour.

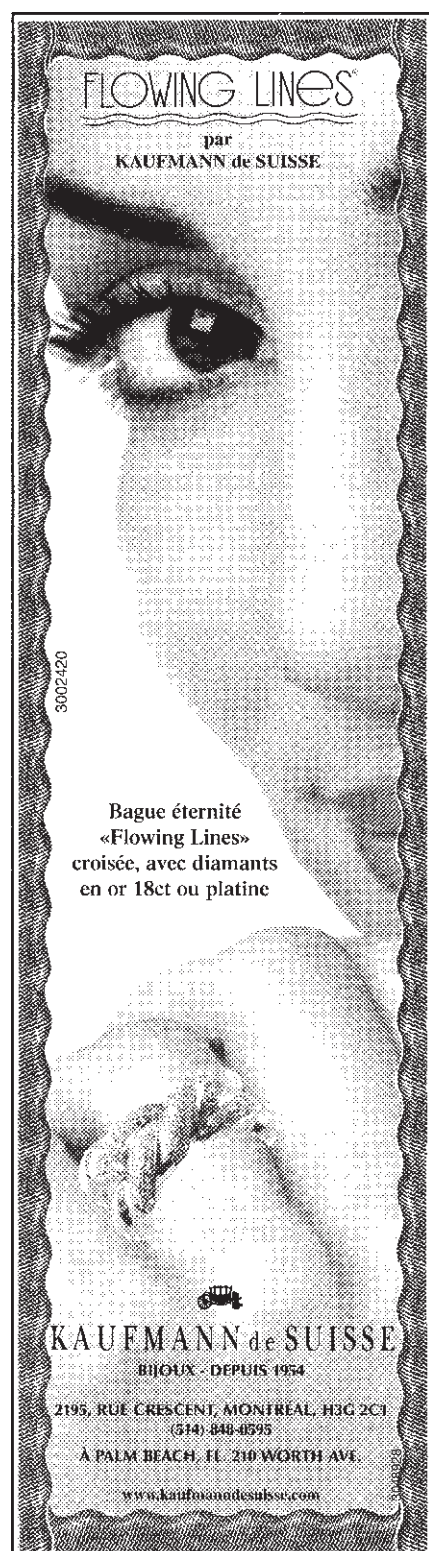
Si vous avez un problème de jeu...

MISE SUR TOI

1 866 SOS-JEUX



La fondation Mise sur toi, une initiative de Loto-Québec.



PIERRE FOGLIA

pfoglia@lapresse.ca

Le doute



gauche. Le genre « assiégré ». Pour arriver jusqu'au micro il a dû traverser un monde hostile de fonctionnaires incompetents,

d'écologistes simplistes, de gauchistes sournois, succombera-t-il sous le nombre ? Non ! Grâce à Dieu et au cimetière Côte-des-Neiges, il fera triompher l'économie de marché.

Qu'est-ce que le cimetière Côte-des-Neiges vient faire ici ? Ne me le demandez pas. C'est une annonce qui revient souvent et qui commence comme ça : *Saviez-vous qu'il y a deux cimetières à Côte-des-Neiges ?* Il y a aussi l'annonce d'une auto qui parle. Et les cliniques du bon docteur Machin : *Moi c'était les vertèbres, la médecine officielle m'avait condamné, la vidéo-fluo-arthroscopie du bon docteur Machin m'a guérie.*

Oui mais quand on a un petit peu mal à la tête à force d'écouter Radio-Débile, qu'est-ce qu'on fait ?

On téléphone à Madame Rabinovitch.

C'est qui celle-là ?

C'est l'épouse de M. Robert Rabinovitch, PDG de Radio-Canada. Madame s'est spontanément improvisée porte-parole officielle des gestionnaires de la société d'État. My husband is though ! He won't give up ! C'est ce qu'elle a dit l'autre jour à Michaëlle Jean...

Allo ? Madame Rabinovitch ? Je ne sais pas ce que votre mari a dans le cul exactement, anyway dites-lui d'écouter CKAC, leurs animateurs sont un peu nuls, mais ils ont d'excellents médecins.

INSULTEZ-MOI — Cette requête de Caroline Gauthier : *j'ai un urgent besoin*

deux, peut-être plus qui doutaient et qui ont peut-être fait douter les autres. Il faut tous les féliciter, je crois, de ce doute-là.

Radio-Débile

Moi madame, c'est vaginal...

CKAC. Sept heures et demie, dimanche matin. Je viens de me lever. J'allume la radio machinalement. Vous allez me dire écoute plutôt le FM. Je peux-tu écouter ce que je veux ? Le matin, quand je me lève, c'est les nouvelles, la météo, les sports.

Moi madame, c'est vaginal... S'ensuit un échange surréaliste d'où il ressort que l'auditrice ne sait pas ce qu'elle a exactement, elle prend les pilules que le médecin lui a prescrites, pour le reste, tout ce qu'elle sait, c'est que c'est « vaginal ». Ce qui n'empêchera pas la fausse animatrice de lui recommander une crème à base de je ne sais quelle plante. On est dans une pub de deux heures déguisée en émission médicale, la fausse animatrice étant chargée de ploguer des potions magiques à des matantes crédules.

L'autre semaine, M. Jean Lapierre qui anime l'émission d'information du midi était en vacances. C'est pas qu'il soit si mauvais Lapierre, c'est pas qu'il ne pose pas les bonnes questions, c'est qu'il jappe sans arrêter, et comme il a la voix haut perchée on a l'impression d'un de ces roquets d'appartement qui essaient de vous mordre dès qu'on entre... « Y'é pas méchant ! » le défend la maîtresse de maison. Non, il n'est pas méchant, mais est-il obligé de japper ?

Lapierre était en vacances il y a deux semaines. Il a été remplacé par un monsieur qui s'appelle Jacques Tétrault. Un furieux qui ferait passer Proulx pour un homme de

d'insultes en tout genre pour un livre que je suis en train d'écrire, déjoulez-vous, envoyez-moi votre liste d'injures préférées...

Je veux bien donner vos coordonnées aux lecteurs — carog@videotron.ca —, mais vous serez déçue, madame. Une insulte, comme ça, à plat, c'est comme une balle de fusil posée sur la table. Ça ne sert à rien. Ça prend un fusil pour la tirer, je veux dire un ton. Tout est dans le ton, en fait. Ma mère avait une telle façon de te surruser *poverino* — pauvre petit — que soudain tu te sentais minuscule comme une chiure d'oiseau-mouche. Je reçois très souvent des insultes qui loin de m'insulter, m'affligent par leur manque de talent, leur grossièreté, la grossièreté est à la portée de n'importe qui, la méchanceté demande un minimum d'esprit. Il faut faire la haine comme on fait l'amour, autrement c'est pas la peine. Autrement il vaut mieux ignorer.

■ ■ ■

SALE BÊTE, SUITE — La scène se passe dans la salle d'attente préopératoire de l'hôpital de Saint-Jean. Il y a là une demi-douzaine de personnes. Longue attente. Les gens parlent, font un mot-mystère ensemble. Soudain, sur le plancher, une coccinelle. Les patients, des urbains, de s'exclamer, ravis, oh ! une coccinelle, comme elle est jolie, dit l'une, elle protège les fleurs, ajoute une autre. Une petite vieille en chemise d'hôpital bleue se lève péniblement. Les autres la regardent avec attendrissement s'approcher pour admirer la bibite de plus près. La vieille se penche alors, lève sa canne, et srounche la coccinelle.

Hon... font les autres.

Sales bêtes, plein partout, a bougonné la petite vieille en allant se rasseoir.



Photothèque La Presse

L'an dernier une voiture était postée en permanence devant la résidence de Mom Boucher

Le retour sur investissement de la lutte contre les motards

ANDRÉ DUCHESNE

DEPUIS L'ÉTÉ 1995, le gouvernement du Québec, la GRC ainsi que les services de police de différentes municipalités de la province ont investi au bas mot 100 millions de dollars dans la lutte contre les motards criminels. Qu'en est-il du retour sur l'investissement ?

Force est de constater qu'il y en a eu. Le verdict de culpabilité rendu dimanche à l'endroit du chef des Hells Angels, Maurice Boucher, relativement au meurtre des gardiens de prison Diane Lavigne et Pierre Rondeau en constitue l'exemple le plus récent.

Car Boucher, rappelons-le, a été arrêté dans le cadre de l'opération Printemps 2001 orchestrée par les escouades régionales mixtes (ERM), ces organismes formés de policiers provenant de différents services et dont le mandat est essentiellement de lutter contre les bandes de motards.

Le création des ERM a drainé des investissements globaux de 60 millions de dollars de Québec entre 1995 et 2004, somme à laquelle il faut ajouter 13,5 millions pour la participation de la GRC.

Outre le verdict contre Maurice Boucher, le travail des ERM a montré son efficacité lorsque l'on constate que la presque totalité des motards arrêtés pour des affaires de drogue dans le cadre de Printemps 2001 ont plaidé coupable. Ici, la preuve accumulée était en béton.

Alors, rentable, la lutte contre les motards ? D'aucuns sourcilent lorsque l'on pose la question de cette façon. Car comment quantifier l'« inquantifiable » ? Maurice Boucher à l'ombre, d'autres auront vite fait de prendre sa place et la roue de la lutte contre les bandes de motards se remettra à tourner. En fait, elle ne s'arrête jamais.

« Le droit criminel prohibe un certain nombre de gestes qui portent atteinte à nos valeurs fonda-

mentales. À partir de ce constat, je ne pense pas qu'on puisse chiffrer les sommes à investir, indique Louise Viau, professeur titulaire à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Si on calcule cela en dollars et en cents, on se dit que ce n'est jamais rentable. Je ne suis pas convaincue que ce soit une bonne façon d'analyser les choses. »

Ce qui ne veut pas dire qu'il faut arrêter les efforts, loin de là. Me Viau rappelle que la création des ERM porte des fruits. « Cela donne beaucoup plus de résultats que si les corps policiers demeurent chacun de leur côté sans s'échanger d'informations. »

Là-dessus, tout le monde est d'accord. Non seulement les services de police collaborent-ils davantage entre eux depuis quelques années, mais les six ERM travaillent dans toutes les régions du Québec où les motards sont établis. « En se parlant entre elles, les ERM permettent de recouper de précieuses informations », indiquait leur porte-parole, Richard Bourdon, dans une entrevue accordée à *La Presse* en janvier dernier.

À Québec, on est satisfait des résultats obtenus et l'on assure que le travail des ERM se poursuivra. « La lutte contre les motards criminels demeure une priorité. Nos avons de plus en plus de retombées », note Martin Roy, attaché de presse du ministre de la Sécurité publique, Normand Jutras.

Opérations, procès, prison

L'ancêtre des ERM est l'escouade Carcajou, créée à la suite de la guerre des bandes de motards qui avait fait sa première innocente victime, le jeune Daniel Desrochers, au cours d'un attentat à la bombe survenu durant l'été 1995.

Si l'opération Printemps 2001 découle de la création des ERM, les membres de ces escouades ont réalisé plusieurs autres coups de filet au cours des années, ce qui s'est

traduit par le déroulement de plusieurs procès et l'envoi de nombreux motards derrière les barreaux.

En parallèle au fonctionnement des ERM, Québec consacre aussi des sommes importantes à la bonne marche de bureaux spécialisés et en frais juridiques. Qu'on pense à la construction du Centre des services judiciaires Gouin jouxtant la prison de Bordeaux et construit au coût de 16,5 millions pour y tenir les procès de motards et sympathisants dans le cadre des rafles de Printemps 2001.

Ces procès sont loin d'être terminés. Non seulement la cause de Maurice Boucher pourrait-elle être portée en appel, mais il reste au moins quatre autres procès à instruire, toujours dans le cadre de cette seule opération.

Et que dire des frais de détention. Dans les 12 premiers mois suivants l'arrestation du chef des Hells, le ministère de la Sécurité publique estimait que les coûts de sa détention auront atteint 1,1 million de dollars, en raison de l'aménagement d'une aile de la prison Tanguay pour l'isoler. Cette somme équivaut à plus de 3000 \$ par jour alors que le coût moyen de détention d'un individu est de 100 \$ par jour.

En contrepartie à toutes ces dépenses, Québec a réussi à saisir des produits de la criminalité qui représentent une somme substantielle. En janvier dernier, nous avions calculé qu'en cinq ans, la lutte contre le crime organisé avait rapporté autour de 27 millions de dollars. En deçà de cinq millions par année, les dividendes que tire le gouvernement de ces produits sont redistribués de la façon suivante : 50 % aux corps policiers participant aux opérations, 25 % aux victimes d'actes criminels et 25 % à des organismes communautaires réalisant des programmes de prévention de la criminalité.

Des procès riches en enseignements

ANDRÉ DUCHESNE

L'ENSEMBLE des procès découlant de l'opération Printemps 2001 apporteront de l'eau au moulin de l'enseignement en droit criminel.

C'est ce que croit Louise Viau, professeur titulaire à la faculté de droit de l'Université de Montréal. « Du gâteau pour les professeurs de droit, lance-t-elle. Ces procès vont fournir beaucoup de matériel que je n'hésiterai pas à utiliser dans mon enseignement. »

Me Viau note que plusieurs questions de droit, fort intéressantes, notamment parce qu'elles n'ont pas été souvent soulevées par le passé, deviendront matière à réflexion et à examen au cours des prochaines années.

« Une de ces questions de droit concerne le fait d'obtenir un procès dans la langue de son choix, pas en raison de la langue maternelle de l'accusé comme on l'a vu par le passé mais en raison de celle du procureur », exemplifie-t-elle.

Dans le procès de Maurice Boucher, le fait que le juge Pierre Bélieu ait demandé au jury, qui, vendredi dernier, se disait dans une impasse, de faire un nouvel effort dans ses délibérations, ne s'est pas non plus vu souvent dans le passé.

La compensation versée aux membres du jury et la tarification spéciale accordée aux avocats de la défense dans les autres procès parallèles à celui de Boucher constituent deux autres exemples à examiner sous tous les angles.

3049854



Vêtements de 0 à 12 ans

Ameublement et accessoires pour bébé

Pour souligner son 1^{er} anniversaire, la boutique offre des rabais allant de 10 % à 25 %

sur tous les vêtements et chaussures (sauf les basiques) du 9 au 26 mai inclusivement.

1127, rue Laurier Ouest Outremont (514) 274-2022



LE BAS RÉSILLE EXTENSIBLE 9.99

C'est le bas d'été mode qui fait la jambe chic, sexy, très féminine. En nylon-lycra, il offre une plus grande résistance, un confort accru. C'est le bas qui habilite et laisse respirer le corps. Noir, naturel, brun. P/M et M/G. Rég. 15.00

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC
MONTRÉAL CENTRE-VILLE • PROMENADES ST-BRUNO • SHEBBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

La pression s'intensifie sur le député de L'Assomption pour qu'il cède la place à David Levine

PASCALLE BRETON
et DENIS LESSARD

QUÉBEC – La pression se fait de plus en plus forte pour que le député de L'Assomption, Jean-Claude Saint-André, démissionne afin de faire une place au ministre non élu, David Levine.

Hier, la direction du PQ dans L'Assomption a même invité publiquement le député à céder son siège. M. Saint-André a simplement fait savoir qu'il ne fera pas de commentaires avant ce matin, même si son équipe semblait ébranlée par cette prise de position.

Au sortir d'une rencontre avec le président Alejandro Toledo, à Lima, le premier ministre Bernard Landry s'est pour sa part montré surpris de la prise de position du comité exécutif du PQ dans L'Assomption. « Ma position demeure toujours la même, ce sont les militants qui choisissent les candidats », a-t-il commenté en relevant toutefois que le comité ne représente pas l'ensemble des militants. M. Landry compte étudier la question à son retour au Québec, samedi.



Le député de L'Assomption, Jean-Claude Saint-André.

Ce n'est pas la première fois que le siège de M. Saint-André est convoité. Déjà en 1998, l'ancien premier ministre Lucien Bouchard lui avait demandé de laisser son poste au profit de François Legault, ce qu'il avait refusé de faire. Il y a deux semaines, en réaction aux rumeurs qui circulaient déjà à propos de David Levine, M. Saint-André avait de nouveau fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de démissionner.

Le gouvernement Landry a cependant porté un dur coup au dé-

puté de L'Assomption la semaine dernière en reportant l'assemblée d'investiture qui devait avoir lieu ce mois-ci en vue des prochaines élections générales. Officiellement, le PQ souhaite faire la lumière sur certaines irrégularités concernant la liste des membres. Mais M. Saint-André fait face à un candidat soutenu par le comité de la circonscription, Philippe Laurin, et il est clair que le gouvernement ne souhaite pas voir l'un de ses députés se faire battre dans une assemblée de mise en candidature alors qu'il siège encore à l'Assemblée nationale. Si le



Le ministre non élu David Levine en quête d'une circonscription.

ministre Levine se présente, Philippe Laurin compte se retirer de la course, affirme le président du comité exécutif du PQ dans L'Assomption, Daniel Tessier. « Nous avons fait beaucoup de porte-à-porte dans la circonscription pour l'investiture qui s'en venait et la préoccupation principale des gens, ce qui ressort le plus souvent des discussions que nous avons eues, c'est la santé, dit M. Tessier. C'est la raison pour laquelle nous avons pris cette position-là, surtout qu'il n'est pas facile actuellement de trouver une circonscription pour

M. Levine. » Un siège vacant dans L'Assomption donnerait un bon coup de pouce au gouvernement Landry. Un sondage interne mené dans la circonscription de Berthier, la dernière circonscription en lice pour faire élire David Levine, montre que le ministre fait face à un problème de notoriété. Les électeurs le connaissent peu et le PQ souhaite plutôt lui trouver un siège dans la région de Montréal où il a fait sa marque.

Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a pour sa part dénoncé à quelques reprises le fait que le gouvernement Landry songe à déclencher de nouvelles élections complémentaires pour trouver une place à David Levine. Mais il est clair qu'une complémentaire dans L'Assomption pourrait jouer en faveur de l'ADQ.

« L'Assomption est une bonne circonscription pour nous, reconnaît le porte-parole du parti, Jean-Luc Benoît. Marie Grégoire a été candidate en 1998, elle a très bien fait (recueillant 22 % des voix) et elle est déjà sur le terrain depuis quelques mois pour préparer la prochaine campagne générale. Peu importe le candidat, c'est une circonscription qui montre un profil intéressant pour nous. »

SEARS*

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 11 MAI 2002, DANS LA LIMITE DES STOCKS



**rabais
25%**

**TOUS LES ENSEMBLES-PANTALONS
ET ROBES À PRIX ORDINAIRES
DE 49,99 ET PLUS**

En tailles standard, Petite
et Plus, au rayon des robes.
Le choix varie suivant le magasin



**rabais
25%**

**SÉPARABLES
JESSICA^{MD} PLUS
À PRIX ORDINAIRES**

À l'exclusion des
modèles Wardrobe Essentials^{MD}
et des articles "Valeur sûre"
dont le prix se termine par .97



Le dimanche 12 mai

c'est la
**fête
des
mères**



**rabais
25%**

**SÉPARABLES
JESSICA ET
JESSICA PETITES
À PRIX ORDINAIRES**

À l'exclusion des
modèles Wardrobe
Essentials et des articles
"Valeur sûre" dont le prix
se termine par .97



**rabais
25%**

**TOUTE LA MODE
Nygård Collection,
Louben II^{MD},
PIERRE CARDIN^{MD}
ET EMMA JAMES^{MD}
À PRIX ORDINAIRES
POUR FEMMES**

Modèles "Concepts by Conrad C."
"Influence by Steilman" et
Jones Studio^{MD} dans certains
magasins seulement



**rabais
25%**

**TOUTE LA MODE
TAN JAY^{MD},
Alfred Dunner^{MD},
Alia ET Alia Sport À
PRIX ORDINAIRES
POUR FEMMES**

Aussi en tailles spéciales

La souveraineté, le thème central des prochaines élections

Bernard Landry évite néanmoins
d'insister sur l'indépendance au Pérou



DENIS LESSARD
envoyé spécial

LIMA — La prochaine campagne électorale portera sur la souveraineté, a promis hier à Lima le premier ministre Bernard Landry qui, à la tête d'une mission commerciale, a clairement choisi toutefois de ne pas insister sur la question nationale à l'étranger.

« Ce sera un thème central, c'est le projet du Parti québécois, la souveraineté. Tous nos candidats et candidates vont en parler, on ne se détournera pas de cet objectif pour des questions de politique à court terme », a-t-il répondu, après qu'on eut relevé qu'il était resté muet sur cette question depuis son arrivée en Amérique du Sud, dimanche.

Depuis le début de sa tournée au Pérou, M. Landry n'a pas abordé publiquement le projet souverainiste du gouvernement, « il n'a pas une seule fois prononcé les mots souveraineté ou indépendance », observe l'ambassadeur du Canada à Lima, Hugues Rousseau. Même silence hier devant une centaine de gens d'affaires péruviens, réunis par la CONFIEP, l'équivalent du Conseil du patronat. Au dîner, les gens l'ont chaudement applaudi quand, dans un discours improvisé en espagnol, M. Landry a parlé de l'article 1 d'un futur traité de libre-échange panaméricain : on devrait y prévoir une meilleure répartition des richesses entre les États membres.

Selon l'ambassadeur Rousseau, présent aux rencontres officielles, le premier ministre Landry n'a pas une fois évoqué explicitement l'intention de son gouvernement de revenir à la charge avec un référendum sur la souveraineté. « M. Landry parle de la nation québécoise... c'est tout », a-t-il dit, des propos que le représentant du gouvernement canadien à Lima juge plutôt inoffensifs.

Bernard Landry évite « d'en remettre »

« J'avais parlé de souveraineté pendant une heure dimanche, directement avec le président Toledo, je ne voulais pas en remettre. Il est parfaitement au courant de la situation, je lui ai dit que le Québec est une nation et nous considérons qu'il n'est pas normal qu'une nation soit la province d'une autre nation », a soutenu hier soir M. Landry.

La veille, le premier ministre du Québec avait reçu une invitation inattendue à une réception privée chez un homme d'affaires à laquelle une poignée d'invités participaient, dont le nouveau président du Pérou, Alejandro Toledo et son épouse.

L'ambassadeur du Canada avait appris en soirée l'existence de ce face-à-face, qui dura une bonne partie de l'après-midi. « On y serait allé avec plaisir, mais on ne jouera pas les vierges offensées ; les gens de M. Landry

m'ont informé de cette rencontre en soirée, ils ont été corrects », a-t-il expliqué.

L'ambassadeur du Canada doit, théoriquement, accompagner M. Landry à chacune de ses rencontres avec des élus péruviens. « Il n'y a pas d'enjeux Québec-Ottawa ici, à ma connaissance... On ne mettra pas en sourdine notre projet, c'est le fondement de l'existence de notre parti, à l'intérieur comme à l'extérieur », a soutenu M. Landry qui estimait avoir abordé la question avec tous ses interlocuteurs. « Quand je dis : *Le Québec est une nation, ce n'est pas une simple province au Canada*, tout le monde comprend », a-t-il martelé.

Plus que des entrefilets dans les journaux

La tournée de Bernard Landry au Pérou suscite beaucoup d'intérêt dans les médias de Lima ; il faut dire que le gouvernement avait invité une poignée de journalistes péruviens au Québec il y a quelques semaines. Dans le passé, les tournées de Lucien Bouchard ne récoltaient la plupart du temps que des entrefilets dans la presse locale.

Il Comercio, le quotidien à large diffusion de Lima présentait une longue entrevue de M. Landry, où on évoquait son « excellent espagnol » et son retour au pragmatisme après le référendum de 1995, d'où sa volonté de renforcer les liens économiques entre le Pérou... et le Canada, explique un autre quotidien de Lima. Autre première, bien peu de médias québécois accompagnent la Mission Québec de Bernard Landry ; le lock-out à Radio-Canada a contribué à dissuader TVA d'envoyer une équipe.

Lors d'une rencontre officielle avec le président Toledo au somptueux Palacio de Gobierno, M. Landry a proposé de déléguer des fonctionnaires québécois qui ont conçu les réseaux régionaux des centres locaux d'emploi et des conseils locaux de développement pour donner un coup de main au gouvernement péruvien.

Adoption internationale

Avant son entretien avec M. Toledo hier, M. Landry avait eu des rencontres avec le ministre de l'Intérieur Fernando Rospigliosi et son collègue à l'Industrie, le vice-président Ruel Diez Canseco.

Pour le Secrétariat à l'adoption internationale, la présidente Luce de Bellefeuille a signé une entente avec le Pérou, seul pays d'Amérique du Sud à exiger que les adoptions passent par un organisme central. « Le Pérou est un excellent pays, l'adoption est organisée ici par l'État », a déclaré Mme de Bellefeuille. La situation au Pérou est très différente de ce qui fut constaté il y a quelques années au Mexique, où les rapt d'enfants et la corruption étaient fréquents. Seulement 10 % des 800 enfants adoptés chaque année au Québec viennent d'Amérique du Sud, de deux pays essentiellement : le Honduras et la Colombie.

Les premières adoptions devraient se faire cette année, mais resteront peu nombreuses pour un période d'évaluation, d'expliquer Mme de Bellefeuille. « Les orphelinats sont très bien organisés ici », explique-t-elle. Les autorités péruviennes sont rassurées par l'engagement de Québec de fournir, pendant quatre ans, des rapports périodiques sur les progrès de l'enfant adopté.

ACCÈS À L'INFORMATION

Une interprétation étonnante

PASCALE BRETON

QUÉBEC — En réponse à une demande formulée par *La Presse*, un organisme public a fait une interprétation pour le moins étonnante de la Loi d'accès à l'information en envoyant des coupures de journaux, dont deux articles de *La Presse*, accompagnés d'une facture de 70 \$.

La liasse de documents que l'organisme a fait parvenir, une bricole de quelque 200 pages, contient également des informations qui sont disponibles sur le site Internet de l'organisme, un communiqué de presse et une lettre rédigée par un député qui ont déjà été distribués à tous les journalistes qui suivent l'actualité politique à Québec, ainsi que des renseignements disponibles sur le registre informatique des palais de justice sur les personnes condamnées.

Quant aux documents appartenant réellement à l'organisme, ils n'ont pas été remis, l'organisme se retranchant derrière divers articles de la Loi d'accès pour ne pas les transmettre.

Pourtant, si le responsable de l'application de la loi au sein d'un organisme ne comprend pas bien la demande qui lui est formulée, il est tenu en vertu de l'article 44 de contacter le requérant afin de clarifier la demande, indique à ce sujet la responsable des communications à la Commission d'accès à l'information (CAI), Carole Rocheleau.

« Le responsable a l'obligation d'aider la personne à formuler sa demande et doit l'aider à identifier clairement le document visé. » L'article 11 indique aussi clairement que le processus est totalement gratuit. Les organismes peuvent seulement exiger les frais payés pour des reproductions et l'envoi des documents, mais le responsable est alors tenu d'en informer le requérant avant de procéder.

« Il arrive que certaines irrégularités surviennent et que la Commission constate que les directives concernant la Loi d'accès à l'information ne sont pas toutes suivies », reconnaît cependant Mme Rocheleau en commentant de façon générale les procédures.

Plus de 3000 responsables

Il existe plus de 3000 responsables de la Loi d'accès à l'information au Québec, autant dans les municipalités que les ministères et différents organismes publics. L'an dernier, la Commission d'accès à l'information (CAI) a reçu 788 demandes de révision pour des gens insatisfaits de la réponse obtenue en vertu de la Loi sur les organismes publics et 285 concernant les renseignements du secteur privé.

« Tous les citoyens ont accès à la Loi d'accès à l'information, c'est pour cette raison qu'elle a été créée, affirme pourtant la porte-parole de la CAI. Ils doivent pouvoir l'utiliser et s'ils ne sont pas satisfaits, formuler une demande de révision. » Ce que *La Presse* s'est empressée de faire dans le cas présent.

Il arrive aussi que la CAI envoie son vérificateur dans un organisme pour revoir la procédure du traitement des demandes qui y est menée. La CAI a ainsi rendu visite à la Sûreté du Québec et à certains ministères au fil des ans. Encore récemment, elle a envoyé son vérificateur pour une deuxième fois au ministère de la Santé et des Services sociaux, donnant finalement raison au député libéral de Châteauguay, Jean-Marc Fournier, qui souhaitait obtenir un document qu'il savait exister alors que le ministère affirmait le contraire.

Même si la Loi d'accès à l'information est en place depuis près de 20 ans, il faut reconnaître qu'elle a encore des lacunes et il est parfois difficile d'obtenir la collaboration pleine et entière des organismes publics.



HOLT RENFREW PRÉSENTE

La fleur des fragrances

Une célébration de la fête des Mères Du 4 au 11 mai

L'essence de vos souvenirs Vous souvenez-vous des fleurs que vous cueilliez pour la fête des Mères? Comme elles étaient jolies et comme elles sentaient bon? Rien n'est plus évocateur qu'une fragrance. Elle peut vous transporter instantanément dans d'autres lieux, dans d'autres temps. Elle peut vous réchauffer le cœur avec de merveilleux souvenirs. Elle peut apaiser, éveiller et rafraîchir vos sens. Cette fête des Mères comblez-la des choses qu'elle aime. Offrez-lui une fragrance inoubliable, expression suprême de la personnalité. L'essence de la reconnaissance.

1. Eau du Soir de Sisley, Paris L'eau de parfum. 100 ml, 217 \$.

2. Cashmere Mist de Donna Karan Ce trio-cadeau qui décline la crème gommante pour le corps, 75 ml, la lotion pour le corps, 75 ml, et le brumisateuseur Cashmere Mist, 50 ml, vous est proposé à 99 \$ (valeur au détail : 118 \$). Exclusivité.

3. Kate Spade Le parfum éponyme. 24 ml, 140 \$. Une nouveauté exclusive.

4. Marc Jacobs L'eau de parfum en atomiseur, la lotion pour le corps, et le gel pour le bain, tous trois en format 50 ml, ainsi qu'un générateur miniflacon de parfum. 125 \$ (valeur au détail : 200 \$). Exclusivité.

5. nu de Yves Saint Laurent L'eau de parfum. 30 ml, 78 \$; 50 ml, 98 \$; 100 ml, 135 \$.

6. Issey Miyake L'eau de parfum en atomiseur rechargeable. 50 ml, 104 \$. L'eau de parfum en atomiseur rechargeable pour le sac. 7 ml, 70 \$.

7. Notre offre exclusive Notre couverture de pique-nique de format voyage vous est proposée à seulement 25 \$ avec tout achat de 100 \$ ou plus de produits de beauté, de lingerie ou d'accessoires pour femmes*. Légère, compacte et passe-partout, cette pratique couverture de tartan est dotée d'un support imperméabilisé pour vous protéger de l'humidité. *Le montant de 100 \$ peut être cumulé entre les trois rayons. Les achats cumulatifs ne peuvent s'étaler sur plusieurs jours, ils doivent être effectués la même journée. Une par personne, jusqu'à épuisement des stocks.

HOLT RENFREW

QUÉBEC : PLACE SAINTE-FOY (418) 656-6783
MONTRÉAL : RUE SHERBROOKE, ANGLE DE LA MONTAGNE (514) 842-5111
CENTRE ROCKLAND (514) 738-3500 WWW.HOLTRENFREW.COM



Dans les camps d'Akhnoor, les déplacés sont des hindous, mais ce ne sont pas des pandits, caste de la famille Nehru et d'Indira Gandhi.

La triste rage des déplacés hindous



JOONFED KHAN

LE CACHEMIRE OUBLIÉ

SAM | 1 > Le paradis perdu

DIM | 2 > Le cimetière des martyrs

LUN | 3 > Des élections transparentes?

MAR | 4 > La colère des pandits

JAMMU — À 25 km au nord de Jammu, capitale d'hiver du Cachemire, s'étend Nagrota, typique village indien qui longe la route avec ses étals de fruits et légumes en plein air, ses boutiques d'épices, ses ateliers de petits métiers, ses garages et ses dhabas (estaminets de routiers).

Quittant la route par un chemin de terre crevassé, on accède aux habitations et aux champs, et à des camps militaires où des soldats en sous-vêtements font leur ménage sous leurs tentes ou se soumettent à des exercices physiques.

À côté, un village nouveau s'est élevé ces dernières années, vrai camp de réfugiés en dur pour les pandits, ces brahmines qui ont fui la vallée du Cachemire depuis le début de la lutte armée des militants islamistes en 1988.

« Des familles entières ont été massacrées pour nous contraindre à partir », dit Dalip Singh, qui avait alors 12 ans et dont le père était un

Chassés par des militants islamistes ou encouragés par des extrémistes hindous, les pandits (brahmines du Cachemire) ont fui la vallée pour se réfugier dans le district de Jammu, à majorité hindoue. Ils poireautent dans des camps. D'autres hindous, déplacés de la frontière, végètent sous des tentes. Certains veulent leur propre « foyer national », d'autres au contraire veulent rentrer et retrouver leurs maisons, leurs champs, et leurs voisins musulmans, sikhs et bouddhistes.

militaire. « Mais beaucoup furent pressés de partir par le gouverneur Jagmohan, un hindouiste notoire, qui voulait le champ libre pour réprimer les terroristes », souligne Surender Singh, qui milite dans le Parti démocratique du peuple (PDP) de M^{me} Mehbooba Mufti.

« Ils nous ont logé sous des tentes au début. Avec le temps on s'est bâti un camp en dur », explique Dalip. « Mais ça fait de 12 à 14 ans qu'on poireaute. Il n'y a pas d'avenir ici. On veut retourner dans nos maisons, sur nos champs. Notre avenir est lié à celui des musulmans du Cachemire. Nous parlons la même langue, et même notre hindouisme rejoint leur islam soufiste (mystique) », affirme-t-il.

Des milliers d'enfants sont nés dans ce camp. Les services sociaux sont fort minimes. Les emplois font défaut.

« L'an dernier, je suis allé au village voir notre maison. Nos voisins musulmans m'ont reconnu. On s'est embrassé et on a beaucoup pleuré. Eux aussi craignent les ter-

roristes. Cet été, j'emmène ma mère et ma sœur. On retourne chez nous », dit-il pendant que sa mère fait du thé dans la petite pièce.

Un demi-million de pandits réfugiés

Ils sont un demi-million de pandits réfugiés hors du Cachemire ou déplacés autour de Jammu. Ils ne sont pas tous aussi bien disposés envers les musulmans de la vallée, parlant la même langue qu'eux, le cachemiri, et partageant la même culture, malgré la différence religieuse. Dans le district de Jammu, c'est l'hindi qui domine, avec le dogri et le punjabi.

Beaucoup de pandits sont noyautés par des extrémistes hindouistes du Shiv Sena, du RSS, du Jan Sangh, proches du gouvernement BJP au pouvoir à Delhi. Certains militent au sein du Panoune Cachemire, qui revendique un « foyer national » pour les pandites.

« Les pandits ne sont pas à plaindre », commentent des fer-

miers hindous qui ont dû abandonner maisons, champs et cheptels près de la frontière de l'Azad Cachemire (occupé par le Pakistan) pour se réfugier sous des tentes installées dans la région d'Akhnoor, à l'ouest de Jammu.

« Un million de Cachemiris hindous sont venus du côté indien en 1947-48 et 700 000 musulmans sont allés du côté pakistanais », dit J. S. Pachnanda, un fonctionnaire fédéral sikh qui a organisé la tournée à la frontière. « Leurs biens sont protégés et les musulmans peuvent revenir chez eux », dit-il, « mais je ne sais pas si le Pakistan protège les biens laissés derrière eux par les réfugiés hindous ».

« Ces déplacés sous les tentes vivent la même tragédie chaque fois que la tension monte à la frontière », explique-t-il.

À Akhnoor, c'est la révolte

Dans les camps d'Akhnoor, c'est la révolte. Les déplacés sont des hindous, mais ce ne sont pas des pandits, caste de la famille Nehru et

d'Indira Gandhi. « Les pandits sont mieux traités que nous, ils reçoivent plus de vivres et plus d'argent, est-ce parce qu'ils sont influents à Delhi et mieux éduqués que nous ? » demandent de vieux paysans furieux.

Pachnanda les rassure, affirme qu'il intercède pour eux auprès de Delhi, promet que l'Unicef et la Croix-Rouge vont les aider.

Mais la colère éclate de plus belle lors d'une réunion dans un des villages abandonnés sur la frontière, aux maisons trouées de tirs de mortier pakistanais, aux champs laissés en jachère, aux cheptels qui errent souvent sur les mines et sont alors décimés. L'armée indienne a aménagé des bunkers sur les boutiques et les maisons.

« Regardez ces trous dans le mur. Vouz pensez que ce bunker sur le toit me protège ou fait plutôt de ma maison une cible pour les soldats pakistanais qui nous observent à travers leurs jumelles ? » demande Baldev Singh, dont le Comité de bien-être compte 40 000 déplacés du secteur.

« Toute cette zone fut occupée par le Pakistan pendant la guerre de 1965 et il fallut la médiation russe à Tachkent pour que le Pakistan se retire. Ça doit cesser. Il nous faut la paix. Mais je me méfie des Américains, qui ont soutenu le Pakistan pendant 50 ans et qui disent maintenant qu'ils veulent nous aider à faire la paix », dit Jatender Bakshi, du Comité pour le retour des déplacés.

Élections ou autodétermination ?

JAMMU — Le Cachemire indien s'en va vers de nouvelles élections sans que la paix pointe à l'horizon. Des élections, il y en a eu depuis 1947, mais, disent les gens du lieu, « ce furent toutes des élections volées, frauduleuses, imposées ».

« Le gouvernement de la Conférence nationale de Farooq Abdullah n'a aucune légitimité, et c'est un pouvoir totalement corrompu », affirme le leader nationaliste Shabir Shah.

« Des élections, on en veut, le peuple veut se prononcer, et choisir son destin. Mais le gouvernement Abdullah doit démissionner et une institution neutre et transparente doit organiser ces élections », déclare M^{me} Mehbooba Mufti, autre leader nationaliste cachemirien.

« Il n'y a pas d'État de droit au Cachemire parce qu'il n'y a pas d'État, point final », affirment deux jeunes avocats au Palais de justice de Srinagar.

« C'est l'autoritarisme du pouvoir central qui mène, disent-ils, et cela en violation de l'article 370 de la Constitution indienne qui reconnaît un statut spécial au Cachemire. Et c'est l'arbitraire de l'armée et de la police qui mène aussi. »

Des élections « libres et équitables »

Le premier ministre indien Atal Bihari Vajpayee a promis « des élections libres et équitables ». L'ordre aussitôt venu de Delhi, les responsables locaux ont entrepris d'actualiser les listes d'électeurs.

Dans ses bureaux du vieux Palais de justice de Jammu, Rohit



Rohit Kansal, commissaire fédéral adjoint pour la région de Jammu.

Kansal, commissaire adjoint (fédéral) de la région, révisé avec un assistant le rôle d'évaluation foncière.

Un employé entre, muni d'un épais dossier à l'écriture illisible. C'est un volume des listes électorales. « Je ne peux pas déchiffrer le tiers des noms », dit-il. « Faites ce que vous pouvez, on verra pour le reste », lui conseille Kansal.

« Nous devons réviser les listes à la vapeur, explique-t-il. En temps



Ved Bhasin, directeur du quotidien Kashmir Times à Jammu.

normal, nous aurions envoyé des énumérateurs de porte en porte. Mais le temps presse. Nous avons invité les gens par l'intermédiaire des médias à nous contacter pour actualiser les listes », dit-il.

« Ce n'est pas comme ça qu'on aura des élections transparentes », commente Ved Bhasin, directeur du quotidien Kashmir Times, à Jammu. « Les listes sont de 1988, on n'a pas eu de recensement en

1991 à cause des violences, toute la question de démographie est hautement politisée, explosive », ajoute-t-il.

« Leur projet ne va nulle part, mais ce n'est pas pour rien que les gens du Hurriyat, coalition d'une trentaine de groupes indépendantistes, ont créé leur propre Commission électorale formée de militants de droits humains et d'universitaires. Ils ne font pas

confiance aux autorités en place, celles de Delhi et celles du Cachemire », dit-il.

Fédéraliser le Cachemire

« Un travail fondamental est à faire avant même les élections », dit Balraj Puri, vieux militant avec Ved Bhasin et le cheik Abdullah, le « Lion du Cachemire ».

« Il faut fédéraliser le Cachemire, donner de vrais pouvoirs aux régions avec obligation de protéger les minorités, aux musulmans de la vallée, aux hindous de Jammu, et aux bouddhistes de Ladakh. Nehru et Abdullah ont accepté mes propositions dès 1953 mais personne n'a rien fait. Farooq Abdullah m'a même commandé une étude et il l'a ensuite tuée. Il veut tout contrôler », affirme-t-il.

« Dans l'Azad Cachemire occupé par le Pakistan, et dans l'Aksai Chin occupé par la Chine, il n'y a même pas de semblant de vote. Des dirigeants sont parachutés par le pouvoir central, dit M^{me} Mufti. L'Azad Cachemire n'a aucun statut au sein du Pakistan. Or les résolutions d'autodétermination concernent le Cachemire tout entier, pas seulement du côté indien. »

« Il faut négocier, dit Shabir Shah. Et les négociations doivent impliquer l'Inde et le Pakistan, les dirigeants du Cachemire des deux côtés de la Ligne de contrôle, et l'ONU au besoin. Pour ce qui est de l'Aksai Chin, on verra plus tard. Procédons par étapes. »

Fini le « printemps syrien » pour les apôtres de la non-violence!

En tournée dans les principaux pays du monde arabe, notre envoyé spécial poursuit sa série de reportages sur les réactions face à la crise israélo-palestinienne.



GILLES TOUPIN
envoyé spécial
À DAMAS

La scène rappelle ces histoires de chrétiens à Rome qui se réunissaient en secret dans les catacombes. La nuit venait de tomber sur Damas. Il faisait doux. À l'ombre de la mosquée des Ommayyades, près du tombeau du grand Saladin, nous nous faufillions dans les ruelles étroites à peine éclairées. Un véritable labyrinthe. Soudain, notre guide poussa une lourde porte.

Tous les secrets de Damas, tous ses charmes sont là, derrière ces portes anodines. Une fois le portail franchi, c'est l'émerveillement. Une vaste maisonnée, des colonnades, des cours intérieures de marbre avec au milieu des jardins, des arbres et des fontaines chantantes, la

riche demeure d'un ancien marchand juif de l'Empire ottoman avec ses 55 chambres et ses plafonds ornés, ses calligraphies et ses motifs gravés dans la pierre.

Le petit groupe, dont Mahmoud le gardien de nuit du palais, un ami, était déjà là près de la fontaine de la principale cour intérieure à nous attendre. Les bouteilles de bière faisaient le guet sur la margelle de la fontaine ainsi que les sacs de noisettes et de pistaches.

Ils ont la trentaine avancée, ils écrivent, ils traduisent de la poésie arabe, ils sont journalistes, ils font mille métiers, mais ils ont en commun d'affirmer que la seule façon de mettre un terme au conflit israélo-arabe, c'est la non-violence. Évidemment, par les temps qui courent, ils prêchent dans le désert. Alors, une ou deux fois par semaine, ils viennent là en secret, sous les étoiles, parler entre eux de ce « printemps » syrien qui n'a pas eu lieu et de la meilleure façon, selon eux, de faire cesser le drame palestinien.

Dimitri Avghérinos, professeur et traducteur chez Gallimard des textes du célèbre poète syrien Adonis, affirme que la non-violence n'est pourtant pas étrangère aux Syriens. « La population damascène, dit-il, dépendait largement du commerce autrefois. Damas n'a jamais été prise de force. Les habitants ont toujours accueilli les conquérants de toute sorte. »

Ammar Abdulhamid, poète et romancier dont le dernier roman publié en anglais à Londres et traduit dans plusieurs langues, *Menstruation*, remet en cause bien

des tabous de la société musulmane, dit comprendre qu'un peuple qui subit l'occupation depuis des décennies réagisse avec violence. « Mais ce qui est si surprenant, dit-il, et si difficile à comprendre, c'est la continuelle incapacité des gens impliqués dans ce conflit de se rendre à l'évidence de la futilité de la violence malgré des années de sang versé inutilement. »

Au fil des conversations, les membres du groupe s'entendent pour reconnaître qu'il y a dans leur réflexion une part d'audace tout à fait typique des idéalistes. Mais, pour eux, les faits sont là et indéniés : l'existence d'Israël est un fait, les intérêts internationaux ne s'accordent pas tout à fait aux intérêts des Palestiniens, ce qui explique l'absence d'un honnête médiateur international, les leaders arabes sont trop faibles ou peu enclins à faire quelque chose de majeur pour appuyer la cause palestinienne et Israël demeure la puissance militaire supérieure.

« Notre condamnation morale et légale d'Israël, ajoute Ammar, s'appuie sur la Charte des Nations unies et sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. En un sens, cela nous met dans une position où l'on s'attend et où l'on exige de nous, les Arabes, que nous soyons de bien meilleurs représentants des idéaux qui sont contenus dans ces documents. »

Pour ces apôtres d'une solution non violente au conflit, la ligne dure adoptée par le gouvernement syrien de Bachir al-Assad, son appui notamment à la résistance ar-

mée du Hamas et aux kamikazes islamistes qui sont responsables des attentats suicide en Israël (que n'a pas condamnés le grand mufti de Syrie), est la démonstration que le jeune président n'a pas réussi à se gagner la légitimité intérieure à laquelle il aspirait lorsqu'il a succédé à son père voici moins de deux ans.

« Pour compenser, estime Ammar, le président n'avait d'autre choix que de se tourner vers la politique extérieure », de récupérer en sa faveur l'immense sentiment de frustration de la population syrienne face à ce qui se passe en Palestine.

Dès après la prise de pouvoir par Bachir al-Assad, les forums populaires de discussions ont fleuri en Syrie. Durant cette courte période baptisée le « printemps syrien », la vieille génération des intellectuels et des professionnels organisa des débats publics, encouragés par le président, d'une ampleur jamais vue en Syrie.

« Ce serait un euphémisme que de dire qu'il y avait une véritable soif pour de telles activités », commente Ammar. Pris par surprise au début, les services secrets syriens ont vite fait de réagir et d'emprisonner les principaux meneurs.

Le « printemps syrien » avait vécu. Aujourd'hui, les intellectuels opposés au régime en Syrie se demandent jusqu'à quel point le président est libre de ses décisions, jusqu'à quel point il est prisonnier de « la vieille clique ».

Bref, il y a néanmoins consensus entre le pouvoir et le peuple sur la cause palestinienne. Mais pour les femmes et les hommes réunis dans

cette cour ottomane de Damas ce soir-là, il n'y a qu'une façon d'arriver à la paix. Bien sûr, disent-ils, il faut que les Palestiniens aient la terre et qu'Israël ait la sécurité. Mais il faut un accord qui puisse mettre un terme au bain de sang actuel et qui puisse permettre à nos enfants, sinon à nous-mêmes, d'avoir la chance de vivre en paix.

« C'est de notre devoir, explique Ammar, de sacrifier certains de nos rêves et de nos illusions, d'avaler notre fierté en faveur d'une solution réaliste qui sera, il faut bien l'admettre, beaucoup moindre que celle dont nous avions rêvé. C'est ainsi que nous ménagerons pour les générations futures un avenir de paix. Si notre plus grand désir c'est la paix, les moyens pour y arriver ne sauraient être violents. »

Quant aux Israéliens, leur plus grand défi, affirme encore Ammar, « sera de se rendre à l'évidence qu'ils ont réalisé leur rêve, c'est-à-dire la création de leur État, au détriment d'un autre peuple. Les Palestiniens ne sont pas responsables de la façon dont les juifs ont été traités en Europe, et l'opposition palestinienne au projet sioniste a été une réaction naturelle d'un peuple qui a cherché à protéger sa liberté, sa terre et son identité. »

« Les Israéliens ne peuvent pas continuer à réduire les Palestiniens à de simples parias ou à des terroristes. Ils doivent accepter le caractère légitime des demandes et des griefs palestiniens et ils doivent réaliser que, moralement, ils doivent faire tout ce qu'ils peuvent afin de s'assurer que les Palestiniens aient le meilleur accord possible. »

EXPRESS INTERNATIONAL

ALGÉRIE Prisons meurtrières

LA GROGNE dans les prisons algériennes, qui fait tache d'huile depuis le 2 avril, a affecté cinq établissements où près d'une cinquantaine de détenus sont décédés et une centaine blessés, mettant en difficulté le ministre de la Justice Ahmed Ouyahia. Cette grogne s'est traduite par des incendies « allumés par des détenus » à la suite de tentatives de suicide ou de bagarres, selon les versions officielles. Par ailleurs, 15 soldats ont été tués et plusieurs blessés, dimanche, dans une embuscade tendue par un groupe armé dans la région de Tigrizt, en Kabylie, rapportait hier la presse algérienne. — *d'après AFP et AP*

COLOMBIE Violences exacerbées

AU TOTAL, 110 personnes, dont 45 enfants, ont été tuées ces huit derniers jours dans des combats entre guérilleros d'extrême gauche et paramilitaires d'extrême droite dans le nord-ouest de la Colombie. Selon le ministre de l'Intérieur Armando Estrada, 108 personnes ont été blessées et 48 portées disparues. Ce bilan inclut une soixantaine de civils tués et une centaine d'autres blessés par une explosion jeudi dans une église de la localité de Bojaya, où 300 personnes s'étaient réfugiées. — *d'après AFP*

VENEZUELA Cuba impliqué ?

LES ÉTATS-UNIS ont insinué hier que Cuba a pu jouer un rôle dans les événements au Venezuela et l'échec du coup d'État contre le président Hugo Chavez, mentionnant la présence à proximité de Caracas d'avions cubains. « Nous avons des informations indiquant que quatre avions cubains ont atterri à l'aéroport international de Maiquetia le 12 avril au matin, quand il y avait encore un doute sur l'issue de cette altération de l'ordre constitutionnel. Que faisaient-ils là ? Nous l'ignorons », a déclaré le sous-secrétaire d'État américain pour l'hémisphère occidental, Otto Reich. — *d'après AFP*

INDE Tueries au Gujarat

LA CHAMBRE haute du Parlement indien a adopté hier une résolution engageant le gouvernement fédéral, dominé par les hindouistes, à intervenir pour mettre fin aux violences contre les musulmans au Gujarat, où 10 personnes ont été tuées au cours des 24 dernières heures, selon la police. La motion a été adoptée par consensus, après que le gouvernement BJP eut mis en échec, à la Chambre basse, une motion de censure critiquant son inaction au Gujarat où plus de 900 personnes, principalement des musulmans, sont mortes dans des émeutes depuis la fin février. — *d'après AFP*



À partir de **165\$** / mois

KIA RIO
0\$ COMPTANT

Venez tester la meilleure garantie de l'industrie...



GARANTIE DE BASE DE 5 ANS / 100 000 KM
GARANTIE SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR DE 5 ANS / 100 000 KM
ASSISTANCE ROUTIÈRE AVANTAGE PLUS DE 5 ANS / 100 000 KM

0% DE FINANCEMENT À L'ACHAT*

À partir de **229\$** / mois



MOTEUR DE 2,4 L, 149 HP; BOÎTE DE VITESSE AUTOMATIQUE;
DEUX COUSSINS GONFLABLES; CLIMATISATION; LECTEUR LASER

À partir de **179\$** / mois



MOTEUR 1,8 L, 125 HP; BOÎTE MANUELLE À 5 RAPPORTS; PHARES HALOGENE À VERRE CLAIR; GLACES ET PARE-BRISE TEINTÉS



Enfin, la qualité accessible à tous!

www.kia.ca

KIA Mario Blain
McMasterville
(450) 464-4551

Longueuil KIA
Longueuil
(450) 651-5151

KIA des Laurentides
Lafontaine
(450) 438-4438

Ville Marie KIA
Montréal
(514) 598-8800

KIA Serge Morand
St-Constant
(450) 635-4610

KIA Montréal
Montréal
(514) 908-2300

Albi KIA
Mascouche
(450) 477-5550

Gravel KIA
St-Jean-sur-Richelieu
(450) 347-2835

KIA St-Léonard
St-Léonard
(514) 256-1010

KIA Gabriel
Dollard Des Ormeaux
(514) 426-7777

KIA Latreille
Valleyfield
(450) 770-1130

KIA Repentigny
Repentigny
(450) 657-1031

Bourassa KIA
Laval
(450) 669-7040

KIA St-Hyacinthe
St-Hyacinthe
(450) 774-3444

KIA Brossard
Brossard
(450) 671-5050

KIA Sorel-Tracy
Tracy
(450) 742-1542

Joliette KIA
Joliette
(450) 752-1952

Boisvert KIA
Blainville
(450) 430-2223

KIA de Laval
Laval
(450) 682-8000

KIA St-Eustache
St-Eustache
(450) 623-9004

Association des concessionnaires KIA du grand Montréal

Sur approbation de Services Financiers de Kia Canada. Durée de location de 60 mois pour la Rio et la Spectra et de 48 mois pour la Magentis. 1. Modèle 2002 ROS412. Taux de financement annuel de 1,66%, 0\$ de versement initial et transport inclus. Le prix de détail suggéré du fabricant est de 12 545\$. 2. Modèle 2002 MS7412. Taux de financement annuel de 0,40% et 2 500\$ de versement initial ou équivalent d'échange. PDSF : 21 295\$. 3. Modèle 2002 ST5412. Taux de financement annuel de 2,01% et 750\$ de versement initial ou équivalent d'échange. PDSF : 14 595\$. Immatriculation, assurances, préparation, transport et taxes en sus. Les prix peuvent être modifiés sans préavis. Le kilométrage alloué pour la location est de 20 000 km/an (d'autres tarifs sont offerts) avec un supplément de 0,10\$ par kilomètre excédentaire. Le concessionnaire peut louer ou vendre moins cher. Des frais d'administration de 350\$ sont exigibles lors de la livraison. Les modèles offerts peuvent différer des photographies. * Un taux de financement de 0% à l'achat disponible. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez ou visitez votre concessionnaire Kia du grand Montréal pour plus de détails.

S O L D E D U P R I N T E M P S



CHEVROLET



Oldsmobile

Faites répéter le prix. Vérifiez si vous rêvez. **Sautez sur l'aubaine.**

0 \$ comptant* **0 \$ première mensualité*** **0 \$ dépôt de sécurité***
À la location

Cavalier Z22 et VL 4 portes 



226 \$/mois**
 Location 48 mois
 ou
11 998 \$ à l'achat***

Malibu 



324 \$/mois**
 Location 48 mois
 ou
19 998 \$ à l'achat***

Alero GX 2 portes 



299 \$/mois**
 Location 48 mois
 ou
18 998 \$ à l'achat***

Impala 



373 \$/mois**
 Location 48 mois
 ou
22 998 \$ à l'achat***

Venture Maxi Valeur 



349 \$/mois**
 Location 48 mois
 ou
22 348 \$ à l'achat***

Tracker 



309 \$/mois**
 Location 48 mois
 ou
20 798 \$ à l'achat***



Vos concessionnaires **du Québec**

Les concessionnaires GM du Québec suggèrent aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 2002 en stock suivants : Cavalier (1JC37/R7A et 1JC69/R7A), Malibu (1ND69/R7C), Alero (3NK37/R7A), Impala (1WF19/R7A), Venture (1UN16/R7A) et Tracker (CJ10305/R7A). Photos à titre indicatif seulement. Sujet au financement et à l'approbation du crédit de GMAC. *Conditions applicables à la location seulement pour des termes de 24 à 48 mois. Aucun comptant ou dépôt de sécurité requis. La première mensualité (taxes incluses) est défrayée par General Motors. ** Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. À la location, transport et préparation inclus, immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 ¢ du km après 80 000 km. *** À l'achat, préparation incluse, transport (Cavalier : 795 \$, Malibu et Alero : 845 \$, Impala : 950 \$, Venture : 995 \$, Tracker : 850 \$), immatriculation, assurance et taxes en sus. Le prix d'achat inclut un crédit de livraison et ne peut être jumelé à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de la Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange de véhicules entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

Le programme de commandites a permis de neutraliser les souverainistes, selon Chrétien

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Malgré ses ratés, le controversé programme de commandites mis sur pied par le gouvernement fédéral dans la foulée du référendum de 1995 au Québec a permis de neutraliser les forces souverainistes dans la province, selon le premier ministre Jean Chrétien.

M. Chrétien a défendu tant bien que mal hier ce programme doté d'un budget annuel de 40 millions de dollars, moins de 48 heures avant que la vérificatrice générale, Sheila Fraser, recommande la tenue d'une enquête de la GRC dans l'affaire Groupaction.

Groupaction est cette firme montréalaise proche des libéraux de Jean Chrétien qui a produit trois rapports quasi identiques sur les moyens d'augmenter la visibilité du fédéral au Québec même si l'entreprise a reçu trois contrats différents de plus de 500 000 \$ chacun en 1996, 1998 et 1999 en vertu du programme de commandites.

M^{me} Fraser a informé le ministre des Travaux publics, Don Boudria, de ses conclusions et doit rendre public demain son rapport qui, dit-on, sera accablant, quelques jours seulement avant la tenue de sept élections partielles au pays, dont deux au Québec.

« La réalité est que ce programme de commandites a été très bénéfique pour le Canada. En 1995, le Canada était à la dérive. Nous sommes allés au Québec et avons expliqué aux Québécois ce qu'est le Canada. Les résultats aujourd'hui démontrent que le gouvernement a bien agi puisque le danger de la séparation est beaucoup moindre qu'il ne l'était en 1995 », a déclaré M. Chrétien aux Communes.

La pointe de l'iceberg selon l'opposition

Ces propos du premier ministre n'ont pas convaincu les partis d'opposition qui ont soutenu que l'affaire Groupaction n'est en fait que la pointe de l'iceberg d'un système de trafic d'influence érigé de manière à permettre aux libéraux de

renflouer leur caisse électorale au cours des dernières années. Groupaction a versé quelque 112 000 \$ à la caisse des libéraux depuis 1993.

« C'est de la foutaise, tout cela », a déclaré le chef intérimaire de l'opposition officielle, John Reynolds. « Je crois que chaque Québécois serait plus heureux si les 40 millions de dollars de ce programme avaient servi à réduire leurs impôts. Rien ne pourra éliminer l'odeur de corruption qui enveloppe ce gouvernement », a-t-il ajouté.

« Ils (les libéraux de Jean Chrétien) ont presque perdu le pays en 1995. Ils dépensent de l'argent sur les drapeaux et les amis du régime et cela n'a pas fonctionné. C'est la volonté des Québécois qui a changé grâce au leadership de Jean Charest, et non pas à celui du premier ministre », a encore dit M. Reynolds.

Le Bloc québécois a aussi tourné en ridicule les prétentions du premier ministre Chrétien. « Le Bloc québécois a obtenu la majorité des sièges aux dernières élections. En 1994, M. Chrétien prédisait la fin du mouvement souverainiste. En 1995, il a eu chaud, il a eu peur », a dit la députée bloquiste Caroline Saint-Hilaire.

Une enquête indépendante et le rappel de Gagliano

Hier, les partis d'opposition ont aussi pressé le gouvernement Chrétien de mettre sur pied une enquête



Photo CP
M. Chrétien a défendu hier aux Communes le controversé programme de commandites du gouvernement fédéral.

indépendante dans les plus brefs délais sur l'ensemble du programme de commandites depuis que ce dernier a été lancé en 1996. « L'enquête doit aller au-delà de l'affaire Groupaction », a soutenu le chef du Parti conservateur, Joe Clark.

Ils ont aussi réclamé le rappel

immédiat au pays d'Alfonso Gagliano, qui a été nommé ambassadeur du Canada au royaume du Danemark en janvier après avoir été écarté du cabinet par M. Chrétien à cause des allégations de favoritisme et d'ingérence formulées contre lui.

M. Gagliano était titulaire du

ministère des Travaux publics lorsque le programme de commandites a été mis sur pied et lorsque les contrats ont été accordés à la firme Groupaction.

M. Chrétien s'envole aujourd'hui pour l'Espagne où il participera au sommet annuel entre le Canada et l'Union européenne à Madrid. Il incombait donc au vice-premier ministre, John Manley et au ministre Boudria de défendre l'intégrité du gouvernement contre les attaques des partis d'opposition.

M. Manley a déclaré hier que le gouvernement a l'obligation d'aller au fond de l'affaire Groupaction et de demander à la GRC d'enquêter s'il le faut.

M. Boudria, a indiqué avoir l'intention de donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale, dont celle attendue de demander la tenue d'une enquête policière.

« Bien sûr, j'ai l'intention de tout faire pour suivre les recommandations de la vérificatrice générale afin d'avoir le plus de transparence possible. Je l'ai déjà dit il y a plusieurs semaines », a déclaré M. Boudria, qui a refusé de commenter davantage avant que le rapport de M^{me} Fraser soit formellement rendu public demain.

cyberpresse.ca Tout sur le scandale des rapports jumeaux de la firme Groupaction à www.cyberpresse.ca/groupaction

LE CENTRE EQUILIBRIUM PRÉSENTE
L'INSTITUT DE YOGA ET DE MÉDITATION

POUR INFORMATION SUR
LES COURS APPELEZ
(514) 843-YOGA(9642)

loto-quebec Résultats
TVA, le réseau des tirages

Banco
Tirage du 2002-05-06
03 04 06 18 19
25 31 32 33 35
39 40 43 46 47
54 55 58 63 68
Banco: lots bonis du 2 au 10 ml

Quotidienne
Tirage du 2002-05-06
882 3907
Extra
Tirage du 2002-05-06
NUMÉRO: 265945

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu... **MISE SUR TOI**
1 866 505-JEU

FORMES
COLLECTION FEMME ENCEINTE

LES BOUTIQUES FORMES AU CANADA:
MONTRÉAL 2185, rue Crescent TEL: (514) 843 69 96
TORONTO 124, av. Cumberland TEL: (416) 972 82 07
Catalogue gratuit sur demande au 1 800 750 45 43
www.formes.com

PARIS LONDRES TOKYO



Des forfaits coupés de moitié jusqu'au 31 mai.

Pressez-vous et profitez de tarifs TELUS Mobilité si avantageux que vous ne les reverrez peut-être plus jamais. Signez votre contrat avant le 31 mai et obtenez 50 % de rabais sur les forfaits sélectionnés*. Ne laissez pas passer une occasion pareille ! Pour tout savoir sur cette offre exceptionnelle, composez le 1 888 810-5555 ou visitez telusmobilitte.com/nousvoila. Le futur est simpleSM.

TELUS
mobilitéSM



Magasinez en ligne à telusmobilitte.com ou appelez-nous au 1 888 810-5555.

LA CABINE TELEPHONIQUE WAL-MART FUTURE SHOP Compu-Services TelePlus Dumoulin CENTRE HI-FI Zellers COMPTICENTRE BRILLIANT

*Offre valable pour les nouvelles mises en service seulement avec les forfaits Parlez 25, Temps libre TELUS et l'offre incontournable. Obtenez 50 % de rabais sur le tarif mensuel pendant les trois premiers mois avec un contrat de un an et pendant les six premiers mois avec un contrat de deux ou de trois ans. Les taxes, les redevances d'utilisation mensuelles de 6,95 \$ et les frais d'interurbain, de temps d'antenne additionnel et des services de qualité Net en main sont en sus. © 2002 SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE. SMTELUS Mobilité et le logo TELUS Mobilité sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de TELUS Corporation. Le futur est simple est une marque de commerce utilisée avec l'autorisation de Clearnet Inc.

BOUTIQUES TELUS MOBILITE ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

ÎLE DE MONTRÉAL

950, rue Ste-Catherine Ouest
Carrefour Angrignon
Centre Rockland
Fairview Pointe-Claire
Le Centre Eaton
Les Galeries d'Anjou
Place Alexis Nihon
Place Versailles
Place Vertu

Montréal

Communication Métropolitaine
8780, boul. Saint-Laurent, local 4
Expert Cellulaire
1019, rue Clark
Instant Page
1682, rue Mont-Royal Est
Proxi Télécom Inc.
1020, rue Saint-Denis
Versocell Communications
1485, rue Amherst

Dollard-des-Ormeaux

La Zone SCP
3349-B, boul. des Sources

Saint-Laurent

D2 Technologie Inc.
2119, boul. Marcel-Laurin
La Zone SCP
785, rue Décarie
PC Page Communications Inc.
3832, boul. Côte-Vertu

Saint-Léonard

PC Mondial
9310, boul. Lacordaire

LAVAL ET RIVE-NORD

Carrefour Laval
Centre Laval
Place Rosemère

Laval

Contact Com. D.L. Communications
1521, autoroute 440 Ouest
Digital Radiocommunication Inc.
1811, boul. Curé-Labelle
Proxi Telecom Inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest

Saint-Eustache

Contact Com D.L. Communications
465-A, boul. Arthur-Sauvé

Terrebonne

SRAD Communications Inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Saint-Hyacinthe

Darsigny Communications
892, rue des Cascades

Vaudreuil-Dorion

Services Technologiques D.A.T.T.
296, boul. Harwood, local 4

RIVE-SUD

Mail Champlain
Les Promenades St-Bruno

Beloeil

Cellulaire Plus
559, boul. Laurier

Châteauguay

D2 Technologie
247, boul. D'Anjou

Longueuil

Cell-Bo Communications Inc.
2449, ch. Chambly

CIBC

Remboursez votre prêt hypothécaire plus rapidement, et obtenez plus vite ce que vous désirez!



1,01%
sous le taux de base
pour les 9 premiers mois

Basé sur un TAC de
3,62% pour une
durée de 5 ans

L'Hypothèque à taux ultra-préférentiel^{MC} CIBC. Obtenez, pendant les neuf premiers mois, un taux d'intérêt de 1,01 % sous le taux de base, puis un taux de 0,25 % sous le taux de base pour le reste de la durée de votre prêt de 5 ans. Vous pourrez abrégé ainsi la durée de votre prêt hypothécaire. Une autre solution simple et sensée^{MC}. Banque CIBC.

Pour tous renseignements au sujet des prêts hypothécaires et de l'assurance-vie pour prêts hypothécaires CIBC, passez à votre centre bancaire ou téléphonez au 1 877 434-1910.

3041651A

3040102

^{MC} Marque de commerce de la Banque CIBC. * TAC (Taux annuel du coût d'emprunt) basé sur un nouveau prêt hypothécaire de 120 000 \$, amorti sur 25 ans. Le taux hypothécaire de base CIBC peut fluctuer; cet exemple tient compte d'un taux de base de 4,0 % par année, le taux en vigueur au 17 avril 2002. L'Hypothèque à taux ultra-préférentiel est un prêt hypothécaire à l'habitation fermé d'une durée de 5 ans, assorti d'un taux d'intérêt variable qui fluctue selon les changements du taux de base. Les prêts hypothécaires sont offerts par Services Hypothécaires CIBC Inc., au Québec, et par Hypothèques CIBC Inc., ailleurs au Canada. Pour tous renseignements, passez à votre centre bancaire CIBC.

La lutte contre le tabagisme rapporte 4,23 \$ pour chaque dollar investi

KARIM BENESEAIEH

LA LUTTE contre le tabagisme est beaucoup plus payante qu'on ne le croyait : chaque dollar investi rapporterait entre 3,14 \$ et 4,23 \$ en économies dans les soins de santé, selon une étude économique commandée par des groupes antitabac.

Et le gouvernement ne devrait plus craindre une reprise de la contrebande pour imposer de nouvelles hausses de taxes sur la cartouche de cigarettes : le contexte n'a plus à voir avec celui du début des années 90, estime la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

« Le fait d'injecter de l'argent dans la lutte contre le tabac n'est pas une dépense, mais un investissement qui rapporte », résume le porte-parole Louis Gauvin. La coalition demande que Québec consacre 75 millions par année à la lutte, au lieu des 15 millions actuellement sur la table. En haussant le prix de la cartouche de 10 \$ immédiatement et de 24 \$ d'ici un an et demi, comme on le suggère, Québec n'aurait qu'à utiliser 8 % des nouveaux revenus pour répondre à la demande des groupes antitabac.

L'an dernier, une étude du même type concluait que le gouvernement irait chercher de 10 à 20 millions pour chaque baisse d'un point de pourcentage du taux de tabagisme au Québec. Cette année, on a ajouté les coûts de traitement des accidents cérébro-vasculaires, les maladies pulmonaires obstructives et les cancers de la bouche et l'analyse a été étendue à tout le Canada.

Selon l'étude diffusée hier et réalisée par les économistes Pierre-Yves Crémieux, Pierre Ouellette et Patrick Petit, le Canada économiserait 65,7 millions par année en faisant baisser de 1 % le taux de tabagisme, dans l'hypothèse la plus prudente. En vertu de cette seule baisse, on éliminerait 62 cas de cancer de la bouche, 98 cancers du poumon, 2835 maladies cardiaques, 592 accidents cérébro-vasculaires et 1263 maladies pulmonaires.

Si, en plus, chaque fumeur consommait une cigarette de moins par jour, on ajouterait à ces baisses 1078 cas de cancers du poumon. Cette fois, dans l'hypothèse la plus généreuse, les économies seraient de 88,6 millions par année.

De façon « conservatrice », précise l'étude, on a extrapolé les conclusions au Québec en divisant les chiffres selon la population — et ce même si on y retrouve une proportion de 30 % de fumeurs, une des plus fortes au Canada.

Les groupes antitabac dénoncent en outre l'écart « farmineux » entre le prix des cigarettes au Québec et dans le reste de l'Amérique du Nord. « Puisque la lutte contre le tabagisme s'avère rentable tant au plan social qu'économique, le gouvernement doit en toute logique prendre les moyens à sa disposition pour poursuivre efficacement cette lutte », affirme Louis Gauvin.

L'augmentation de la contrebande qui résulterait d'une hausse du prix du tabac « n'est pas une loi de la nature », estime le porte-parole. Toutes les indications, et surtout les statistiques d'exportation de tabac vers les États-Unis — la filière privilégiée par les contrebandiers au début des années 90 —, montrent qu'il n'y a pas de réseau illégal important.

« Les mesures de contrôle aux frontières depuis le 11 septembre ont également eu un effet dissuasif pour toutes les formes de contrebande, dit M. Gauvin. Quand on empêche les armes de passer, on filtre aussi d'autres trafics. »

Un tandem puissant

Deux forces parallèles, un tandem puissant, l'ail et l'oignon produisent dans l'ail sulfo-génik 30 composés soufrés incluant 4 000 mcg d'alicine par comprimé.

Chaque comprimé entéro-soluble libère une dose standardisée de 4 000 mcg d'alicine, produit soufré par excellence, dans votre tube digestif — là où vous le voulez... et non pas dans l'estomac... ce sont tous les bienfaits de l'alicine, sans l'odeur, meilleur que l'ail frais. L'ail sulfo-génik... l'ail sur-actif.

Un produit
BioActif

Montréal : (514) 272-1365
Mauricie : (819) 378-7777

Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Estrie : (819) 823-3322

3048208

- Roues en acier de 15 pouces
- Quatre coussins gonflables
- Freins ABS
- Serrures électriques
- Système audio stéréo à huit haut-parleurs
- Système d'alarme antivol et antidémarrage
- Banquette arrière rabattable et divisée 60/40

Golf GL 2002

À partir de **199\$** par mois*

Location 48 mois

0 \$ de dépôt de sécurité

Remise de 750 \$ pour nouveaux diplômés collégiaux et universitaires
Certaines conditions s'appliquent.

vw.com

Êtes-vous fait pour Volkswagen? 

Avouez que ses charmes opèrent.



50 ANS
VOLKSWAGEN
CANADA

*L'offre s'applique aux Golf GL 2002 de base, deux portes, transmission manuelle 5 vitesses, neuves en stock. Photo à titre indicatif seulement. Versement initial de 3000 \$ ou échange équivalent. Aucun dépôt de sécurité requis à la transaction. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 0,12 \$ du km additionnel après 80000 km. Sujet à l'approbation de crédit de Volkswagen Finance. Offre valable pour un temps limité chez les concessionnaires Volkswagen du Québec seulement. Ne s'applique qu'aux particuliers et que pour un usage personnel et non commercial. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Et comme la Golf est si précieuse, nous avons même buriné 25 de ses composantes.

3048597

| BIRMANIE |

Libérée, Suu Kyi appelle à lutter pour la démocratie

d'après AFP et AP

RANGOON — La dissidente Aung San Suu Kyi a recouvré hier une liberté « sans condition » à l'issue de 19 mois de résidence surveillée et elle a fait un retour triomphal au siège de son parti où elle a appelé les Birmanais à lutter pour l'avènement de la démocratie.

La junte birmane avait annoncé dimanche, depuis Washington, la libération de la lauréate du Nobel de la paix, en promettant l'ouverture d'une « nouvelle page » dans l'histoire du pays marquée depuis 12 ans par l'épreuve de force entre les militaires — qui n'ont jamais reconnu l'écrasante victoire de la LND aux élections de 1990 — et la fille d'Aung San, héros de l'indépendance assassiné en 1947.

Arrivée sous les vivats de quelque 500 partisans qui scandaient son nom, Mme Suu Kyi a expliqué à la presse qu'elle avait été libérée sans condition.

Visiblement en bonne santé, la dissidente a donné une dimension modeste à sa libération. « Ma libération ne doit pas être considérée comme une percée essentielle en faveur de la démocratie. Pour tous les gens de Birmanie, bénéficier des libertés élémentaires devrait constituer une percée essentielle », a-t-elle affirmé.

Interrogée sur son rôle désormais, elle a répondu qu'elle ferait « tout (son) possible pour que la démocratie arrive en Birmanie rapidement et de la bonne manière ». « J'espère qu'il ne faudra pas attendre trop longtemps », a-t-elle ajouté.

Concernant le dialogue de réconciliation nationale qu'elle mène en secret avec les généraux, elle a dit que la phase politique pou-



La dissidente birmane et Prix Nobel de la paix, Aung San Suu Kyi, a recouvré hier sa liberté après une réclusion de 19 mois.

vait commencer, maintenant que celle de « l'instauration de la confiance est passée ». « La prochaine étape sera de passer à des sujets comme la Constitution, l'aide étrangère, la situation économique », a-t-elle dit.

Sa libération a été saluée dans le monde entier comme un pas vers la démocratie en Birmanie. C'est « un pas important en faveur

du dialogue politique et de la réconciliation », ont dit Mary Robinson, haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, et Sergio Paulo Pinheiro, rapporteur de l'ONU pour la Birmanie, dans une communiqué publié à Genève.

Ils ont rendu hommage au secrétaire général de l'ONU Kofi Annan et à son envoyé

spécial, le diplomate malaisien Razali Ismail, pour avoir contribué à restaurer la confiance et faciliter ainsi la reprise du dialogue.

« Sa libération est un développement important qui donne un nouvel élan au processus de réconciliation nationale et de restauration de la confiance entre le gouvernement et la LND », a déclaré Kofi Annan, selon son porte-parole.

Le secrétaire d'État américain Colin Powell s'est aussi réjoui de sa libération. Le commissaire européen aux Relations extérieures, Chris Patten, a jugé que sa libération constitue un « pas positif » dans « le développement de la Birmanie » et de ses « relations avec l'Union européenne ».

« La France se réjouit de la décision des autorités birmanes de mettre un terme à l'assignation à résidence de Mme Suu Kyi », a déclaré le ministère français des Affaires étrangères.

« Le Canada se félicite de la libération de Aung San Suu Kyi, qui aurait du se produire il y a longtemps », a déclaré le ministre canadien des Affaires étrangères, Bill Graham.

En Asie, les réactions ont été particulièrement positives parmi les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (Asean), dont la Birmanie fait partie.

L'Australie et le Japon, principal créancier de la Birmanie et important donateur avant la mise en place des sanctions par l'ONU, ont également salué l'événement.

À Madrid cependant, le ministre des Affaires étrangères de l'Espagne Josep Piqué, dont le pays préside l'UEMADRID, a déclaré que la libération de l'opposante Mme Suu Kyi n'est pas suffisante pour que l'Union européenne (UE) renonce à ses sanctions à l'égard des autorités de Rangoon.

La résistante de Rangoon

AGNÈS GRUDA

QUELQUES SEMAINES avant son arrestation en septembre 2000, Aung San Suu Kyi, leader de l'opposition démocratique en Birmanie, avait accordé une entrevue à NBC.

« Vous avez sacrifié beaucoup de choses dans votre vie, cela a-t-il valu la peine ? » lui a demandé le journaliste. « Mais je ne me suis pas sacrifiée, a-t-elle répliqué, j'ai fait un choix. Si vous choisissez de faire quelque chose, ce n'est pas un sacrifice. »

Cette réponse donne une idée de la force de caractère de cette femme de 56 ans, qui a été libérée hier après 19 mois de réclusion. Aung San Suu Kyi n'est pas tombée dans la politique par un pur hasard. Son père a dirigé le mouvement nationaliste qui a réalisé l'indépendance de la Birmanie, en 1948. Mais le général Aung San a été assassiné

six mois avant l'indépendance, quand Suu Kyi n'avait que deux ans.

Adolescente, Suu Kyi a suivi sa mère en Inde, avant d'étudier à Oxford. Ceux qui l'ont côtoyée se rappellent sa curiosité pour la culture occidentale, combinée à une fidélité pour ses traditions. La jeune femme, bouddhiste convaincue, n'a jamais abandonné son « lungyi » — la version birmane du sarong. C'est dans cette robe serrée qu'elle se promenait à vélo ou qu'elle grimait par-dessus la clôture de sa résidence universitaire quand elle rentrait trop tard d'un rendez-vous galant.

En 1972, Suu Kyi a épousé Michael Aris, expert de l'histoire asiatique. Le couple s'est installé à Londres où Suu Kyi préparait son doctorat tout en élevant ses deux fils. Plus tard, quand ils voudront la diaboliser, les militaires birmanes ne manqueront pas de lui repro-

cher d'avoir épousé un « homme blanc » et d'avoir donné naissance à « deux « bâtards. »

C'est en 1988 que la vie de Suu Kyi bascule. Elle rentre en Birmanie pour voir sa mère mourante. Rangoon est alors en pleine ébullition. Le 8 août, l'armée tire sur la foule, faisant 3000 morts. C'est la place Tiananmen à la birmane.

Suu Kyi participe au mouvement démocratique... et se retrouve assignée à résidence dès 1989. À partir de là, elle n'aura que quelques occasions de revoir son mari et ses deux fils.

En 1990, le régime birman autorise la tenue d'élections libres. Plus de 80 % des électeurs votent pour la Ligue nationale pour la démocratie, le parti de Suu Kyi. Les militaires refusent de reconnaître ces résultats. Et Suu Kyi entre dans une longue période de réclusion.

L'année suivante, Suu Kyi reçoit le prix Nobel de la paix. Elle n'a ja-

mais pu aller le chercher. En 1995, elle est libérée et un processus de démocratisation est mis en place. Mais Suu Kyi refuse de se plier à un exercice bidon. Sa liberté est progressivement restreinte. En 1998, le régime lui interdit de quitter Rangoon. Elle défie les militaires et les images de sa résistance pacifique feront le tour de la planète.

Il y a trois ans, Suu Kyi se retrouve devant un dilemme cruel : son mari, qui vit à Londres, est atteint d'un cancer foudroyant. Le régime militaire refuse de l'admettre en Birmanie. Suu Kyi pourrait se rendre au chevet de son époux. Mais elle sait qu'on ne la laissera jamais rentrer dans son pays. Son mari mourra sans jamais la revoir.

Finalement, en septembre 2000, les militaires birmanes enferment de nouveau cette démocrate pacifiste dans sa propre maison, en prenant bien soin de couper sa ligne télé-

phonique. Suu Kyi retourne à sa routine de recluse : lever à l'aube, méditation, radio, lecture.

Aung San Suu Kyi est une « figure dominante, un symbole de la lutte pour la démocratie », dit Anne Sainte-Marie, du bureau montréalais d'Amnistie internationale. L'organisation a donc accueilli sa libération avec enthousiasme. Mais aussi avec des réserves. Car Suu Kyi n'en est pas à sa première libération. Et si elle a libéré 280 prisonniers politiques depuis décembre 2000, la Birmanie en compte encore 1500 dans ses geôles.

Comment Suu Kyi a-t-elle pu survivre moralement à toutes ses épreuves ? Si elle est restée forte, a-t-elle déjà expliqué, c'est parce qu'elle n'a jamais ressenti la haine envers les militaires birmanes. « Si je les avais haïs, j'aurais été à leur merci. »



TROIS CHOSES QUE J'AI RETENUES
Donald Triggs

1. Écouter "Le printemps" de Vivaldi est une belle façon de commencer la journée. Je pense qu'il faut prendre la vie du bon côté.
2. La patience est une vertu. Croyez-moi, je suis vigneron.
3. La tenue de soirée est de rigueur pour les grands dîners; le blazer et les bottes, pour les conférences de presse au vignoble. Jamais le contraire.

Donald Triggs, co-fondateur de Jackson-Triggs et directeur général de Vincer International, porte ici des vêtements Kiton. En guise de remerciement pour sa participation à cette publicité, un don a été fait en son nom à AboutFace, un organisme qui aide les enfants défigurés à s'épanouir. Le conseiller vestimentaire de Monsieur Triggs est Steve Josimovic de notre magasin de la rue Bloor à Toronto. Pour lire l'entrevue que Donald Triggs nous a accordée, visitez le www.harryrosen.com.

HARRY ROSEN

AFFIRMEZ-VOUS.

Jean-Pierre Raffarin, nouveau premier ministre: un condensé de Français moyen

Le président Jacques Chirac dévoile aujourd'hui un « gouvernement de mission »



LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
collaboration spéciale

LA PRESSE À PARIS

LE NOUVEAU PREMIER ministre français s'appelle Jean-Pierre Raffarin. En tout état de cause, il est en place jusqu'au 16 juin, date du second tour des élections législatives, qui donneront — ou non — une majorité parlementaire à la droite et au président réélu, Jacques Chirac. Du coup, c'est lui qui se retrouvera en première ligne pour mener la droite parlementaire à la bataille électorale.

Son nom est pratiquement inconnu du grand public, mais les milieux politiques le donnaient parmi les favoris au poste de nouveau premier ministre du président Chirac. Depuis quelques jours, sa nomination paraissait acquise, au détriment de candidats beaucoup plus médiatiques, à commencer par le maire de Neuilly, Nicolas Sarkozy, et celui de Toulouse, Philippe Douste-Blazy.

Dès la fin de la matinée, hier à l'Élysée, Jean-Pierre Raffarin, 54 ans, était donc désigné pour conduire le « gouvernement de mission » promis par le président tout juste réélu, dimanche soir, pour un mandat de cinq ans. Face au choc du 21 avril, où l'extrême droite a fait 5,4 millions de voix, il s'agit de former une équipe restreinte, avec des visages un peu neufs, et qui prenne des mesures symboliques et fortes. Pour le président réélu, c'est même une condition *sine qua non* pour s'assurer une majorité de droite en juin, faute de quoi il sera de nouveau condamné à l'impuissance et à une cohabitation avec un premier ministre socialiste.

Il faut frapper les imaginations et faire savoir aux Français que « le message d'exaspération du 21 avril a été entendu », notamment dans le domaine de l'insécurité, réelle ou subjective, qui touche les quartiers populaires des villes de banlieue et



Photo AFP
Le nouveau premier ministre de la France, Jean-Pierre Raffarin (à gauche), succède au socialiste Lionel Jospin, qui a remis sa démission et se retire de la vie politique.

des petites villes. Il sera aussi question de baisses d'impôts pour les commerçants et artisans et d'allègements des contraintes bureaucratiques. Vaste programme dans des secteurs où il n'est pas facile d'obtenir des résultats instantanés. Le nouveau premier ministre sera obligé d'aller vite : on s'attend à ce qu'il gouverne par voie réglementaire et par décret, en attendant que soit élu le prochain Parlement le 16 juin.

De toute évidence, Jacques Chirac avait l'intention, pour marquer sa volonté de changement, de créer la surprise avec ce premier gouvernement de son nouveau quinquennat. Même si le nom de Jean-Pierre Raffarin circulait depuis plusieurs semaines dans les milieux politi-

ques, il reste quand même un parfait inconnu, et donc un nouveau venu, pour la quasi-totalité de la population. Contrairement à Nicolas Sarkozy et Philippe Douste-Blazy, jeunes loups aux dents longues et habitués des plateaux de télévision, Jean-Pierre Raffarin constitue une sorte de concentré de Français moyen, qui a l'air proche des gens, et attentif à ce que lui-même appelle « la France d'en bas ». Bien qu'il soit jugé convivial et bon communicateur, il n'a rien d'une vedette flamboyante.

Ses origines ne sont pas si modestes et populaires qu'il en a l'air, puisque son père avait été secrétaire d'État de Mendès-France en 1954. Mais il présente ce double avantage de n'être ni un Parisien ni

RÉSULTATS COMPLETS - SECOND TOUR			
publiés par le ministère de l'Intérieur			
	Jacques Chirac		Jean-Marie Le Pen
	82,21 %		17,79 %
	voix		voix
	25 540 873		5 525 906
			Inscrits 41 191 009
			Abstentions 8 359 512
			Votants 32 831 497
			Blancs et nuls 1 764 718
			Exprimés 31 066 779

un énarque, ce qui est déjà remarquable par les temps qui courent. Il fait partie de ces rares politiciens qui viennent de l'entreprise privée. Et, même s'il est entré en politique dès le milieu des années 80 du côté des giscardiens (centristes libéraux), il est toujours resté à l'arrière-plan, dans des seconds rôles, mais solidement implanté dans sa paisible région de Poitou-Charentes.

Silhouette ronde et trapue qui connote le bon vivant, il se présente aux Français comme l'incarnation même du provincial. Ce n'est pas négligeable après un scrutin où les votes les plus extrêmes ont souvent été des messages adressés à Paris et aux grandes villes par la France des petites villes et des campagnes qui se considère « abandonnée » par « la France d'en haut ».

Dans une conjoncture politique caractérisée à tout le moins par un réel malaise dans l'opinion, le président Chirac avait donc décidé d'agir vite. La nomination du nouveau premier ministre s'est donc faite dans un temps record, une demi-heure après que Lionel Jospin fut lui-même venu présenter la démission de son gouvernement à l'Élysée.

En principe, le gouvernement « de mission », exceptionnellement resserré autour d'une quinzaine de ministères, devait être formé dès la fin de la journée, à temps pour les journaux télévisés de 20 h.

Il semble qu'il y ait en cours de route quelques tiraillements entre les partis politiques concernés et les divers barons de la droite. Au milieu de l'après-midi, Michèle Alliot-Marie, la présidente en titre du RPR, le parti chiraquien, venait en personne à l'Élysée pour un entre-

tien de plus d'une heure. Apparemment, il était question des équilibres politiques au sein du futur cabinet, mais également du ministère qu'on lui réservait. On parle d'elle à la Défense, ce qui serait une première historique s'agissant d'un ministère aussi « masculin ».

Philippe Douste-Blazy, qui n'a pas eu Matignon (le poste de premier ministre), était apparemment insatisfait de ce qu'on lui proposait : le ministère de l'Éducation. En revanche, Nicolas Sarkozy semblait heureux de se voir promettre un super-ministère de la Sécurité publique et le rang officiel de numéro deux du gouvernement.

Parmi les autres noms qui circulaient hier, on retrouvait celui de François Fillon, autre ancien candidat à Matignon. Mais aussi ceux de nouveaux venus, comme le sympathique maire centriste de Valenciennes, Jean-Louis Boorlo, au ministère de la Ville. Ainsi que des personnalités venues de la « société civile ». La liste devait être connue aujourd'hui.

De toutes manières, la nouvelle équipe aura fort à faire pour « incarner le changement de politique », alors qu'il reste moins de cinq semaines avant le premier tour des législatives. Des élections qui, selon de premiers sondages (à prendre avec précaution) n'annoncent pour l'instant aucun raz-de-marée en faveur de la droite ou un effondrement de la gauche, même si celle-ci est privée de chef incontestable avec le retrait de la vie politique de Lionel Jospin.

cyberpresse.ca Une sélection d'articles sur la victoire de Jacques Chirac et les enjeux des législatives à : www.cyberpresse.ca/france

les FOLIES du printemps

CHRYSLER SEBRING 2002



Louez à

259\$*
par mois.

Location de 48 mois.
Comptant initial de 3 795 \$
ou échange équivalent.
Transport et taxe sur
le climatiseur inclus.

Options de location
de 48 mois offertes*

Mensualités	Comptant initial
299 \$	1995 \$
343 \$	0 \$

Ou choisissez

de
financement
à l'achat
jusqu'à
48 mois.

%^{††} AUCUN
PAIEMENT AVANT

90
JOURS
au financement
à l'achat

★★★★ La plus haute cote de sécurité décernée par le NHTSA lors de tests de collision frontale*

Équipée comme suit :

Moteur de 2,4 L à DACT et 16 soupapes, 150 ch • Transmission automatique à 4 vitesses • Climatiseur • Freins à disque aux 4 roues • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique • Système antidémarrage Sentry Key[™] • Sacs gonflables avant à déploiement progressif • Ancre d'attache pour siège d'enfant • Casier de rangement au tableau de bord • Radio AM/FM stéréo avec lecteur de CD • Banquette arrière 60-40 rabattable • Colonne de direction inclinable • Commande électrique d'ouverture du coffre • Régulateur de vitesse • Plein d'essence gratuit[‡]

daimlerchrysler.ca

5 100

Pour votre tranquillité d'esprit, tous les modèles Chrysler, Dodge et Jeep[™] 2002 offrent une garantie de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur et une assistance routière de 5 ans/100 000 km**.

CHRYSLER

Voici ma voiture.

DIPLOMÉS
Rabais
jusqu'à 1000\$†

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep.[™]

^{††} 0 % de financement à l'achat jusqu'à 48 mois sur la Chrysler Sebring 2002. * Tarifs mensuels pour 48 mois établis pour la Chrysler Sebring 2002 avec l'ensemble 24H. Premier versement et dépôt de sécurité exigés à la livraison. Transport et taxe sur le climatiseur inclus. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km au taux de 15 ¢ le kilomètre. Immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Services financiers DaimlerChrysler. ** Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. Offres d'une durée limitée, valables sur les modèles 2002 seulement et exclusives qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Les offres peuvent changer sans préavis. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. Photo à titre indicatif seulement (véhicule illustré avec roues en aluminium en option). ** Selon que l'une ou l'autre circonstance se produira la première. Des conditions s'appliquent. ‡ Plein d'essence gratuit à l'achat ou à la location de tout véhicule neuf 2002. † Tests effectués par l'organisme américain National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA). † Remise aux diplômés de 500 \$ à la location ou de 1 000 \$ à l'achat d'un véhicule à l'exception de la Chrysler Neon (1750 \$). Cette offre exclut la Dodge Viper et la Chrysler Provler. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. Chrysler est une marque déposée de DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation. Portez toujours votre ceinture. La banquette arrière est l'endroit le plus sûr pour assoir les enfants.

CHRYSLER
Dodge
Jeep

CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

Accord sur la levée du siège de la basilique à Bethléem

d'après AFP et AP

BETHLÉEM (Cisjordanie) — Un accord a été conclu sur la levée du siège de la basilique de la Nativité à Bethléem, où ont été assiégés par l'armée israélienne pendant plus d'un mois plusieurs centaines de Palestiniens, a annoncé hier matin à l'AFP Mohammed al-Madani, gouverneur de Bethléem. L'accord, négocié par les diplomates américains et européens, prévoit l'extradition de 13 Palestiniens, parmi les plus recherchés par les services de sécurité israéliens, vers l'Italie, tandis que 26 autres doivent être dirigés vers une prison à Gaza.

Les autres assiégés seront libérés.

Des hauts responsables de la sécurité palestinienne sont entrés dans la basilique afin d'annoncer les termes de l'accord et de rassembler les assiégés en vue d'une libération imminente, a précisé M. al-Madani.

Tony Salman, avocat membre des négociateurs palestiniens, accompagné de Ribhi Arafat, représentant de l'Autorité palestinienne et frère du président Yasser Arafat, sont sortis sur la place de la Mangéoire, sur laquelle donne l'église, accompagnés de deux religieux vers 6 h 40 locales, selon un journaliste de l'AFP sur place.

M^e Salman contacté par l'AFP a indiqué que « l'accord a été accepté

par tous les Palestiniens qui sont à l'intérieur ».

Les négociateurs palestiniens ont rencontré des officiers sortis de jeeps de l'armée en face de l'entrée de la basilique.

Des blindés israéliens ainsi que de puissants projecteurs étaient aussi déployés sur la place.

George Bush « déçu » par Arafat

Par ailleurs, à la veille de rencontrer le premier ministre israélien Ariel Sharon, en visite aux États-Unis, le président George W. Bush a déclaré lundi que Yasser Arafat l'avait déçu.

« Il m'a déçu. Il doit diriger. Il doit montrer au monde qu'il croit à la paix », a déclaré George Bush, en visite à une école dans le Michigan. Mais selon le porte-parole de la Maison-Blanche Ari Fleischer, Bush continue de penser que Sharon doit négocier avec Arafat parce que ce dernier est toujours le chef de l'Autorité palestinienne.

Le premier ministre israélien a appelé lundi à une réforme de l'Autorité palestinienne, notamment de ses forces de sécurité, et suggéré qu'elle aurait besoin de nouveaux dirigeants pour y parvenir avec plus de crédibilité. Il n'a cependant pas clairement proné le renversement de Yasser Arafat.

« Une Autorité palestinienne responsable qui puisse faire avancer la cause de la paix ne devrait pas dé-

pendre de la volonté d'un seul homme », a déclaré Ariel Sharon dans un discours devant la Ligue américaine contre la diffamation.

Les responsables israéliens, dont le ministre de l'Éducation Limor Livnat, ont présenté à la presse un rapport de 85 pages, compilé d'après des documents trouvés dans les mosquées de Cisjordanie lors des récentes incursions.

Ce texte fait état de contributions financières saoudiennes, au moyen d'une commission, aux familles des kamikazes palestiniens, à des détenus, et au mouvement de la résistance islamique Hamas. Les sommes versées aux familles des kamikazes seraient équivalentes à six ans de salaire palestinien moyen.

Des représentants du gouvernement saoudien ont diffusé lundi soir un communiqué dans lequel ils qualifient ces accusations de « honteuses et contre-productives ».

« Le terrorisme agit contre notre religion et notre culture et nous en sommes les victimes depuis quatre décennies », peut-on y lire. « Ces accusations sont un écran de fumée destiné à détourner l'attention du processus de paix. Israël veut discréditer l'Arabie Saoudite qui est la principale voix et le catalyseur d'un plan de paix qui a été reçu positivement par plus de 60 chefs d'État. »

Précieuses informations glanées dans les cavernes afghanes

Agence France-Presse

KANDAHAR — Des soldats canadiens qui exploraient des cavernes dans une région montagneuse de l'Afghanistan ont découvert des informations susceptibles de faire progresser l'opération menée contre le réseau Al-Qaeda et les talibans, a indiqué hier un porte-parole des forces armées.

Les soldats canadiens ont été largués il y a deux jours par hélicoptères dans une région accidentée

non identifiée, dans le cadre de l'Opération Torii.

Les ingénieurs militaires ont déjà détruit certaines des cavernes qui ont été fouillées afin de bloquer tout accès d'Al-Qaeda à cette région, a déclaré le major Mike Audette.

L'équipe continue « à recueillir une quantité considérable d'informations susceptibles d'avoir une certaine valeur pour les services de renseignement, a-t-il ajouté.



ERRATUM

Veillez prendre note de la correction suivante à apporter à l'annonce publicitaire intitulée " Les folies du printemps " publiée par l'Association des concessionnaires Chrysler•Dodge•Jeep du Québec parue le 6 mai dernier.

Dans cette annonce, il était mentionné que le transport et la taxe sur le climatiseur étaient inclus à la location pour le Jeep TJ SE 2002 avec ensemble 23R. Veuillez noter que seul le transport est inclus, puisque l'ensemble 23R ne comprend pas de climatiseur.

Nous nous excusons auprès des lecteurs pour les inconvénients que cette erreur a pu causer.

Les coprésidents d'honneur



Yves Fillion, Président Hydro-Québec Distribution



Tom Quinn, Président Partenariat avec les franchisés Groupe Forzani



UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT SANS PRÉCÉDENT

Le 25 mars 2002, la Fondation des Jeux du Québec amorçait la plus importante campagne de souscription organisée pour la relève sportive.

Dans la foulée du programme « Mes premiers Jeux », instauré par Sports-Québec pour initier la jeunesse québécoise à la compétition sportive, la Fondation entend recueillir 2 millions de dollars par le biais de sa campagne et ainsi contribuer à doubler la participation aux Jeux du Québec régionaux d'ici 2007.

Marc Grégoire, Président Fondation des Jeux du Québec

Associé Le Cabinet de relations publiques NATIONAL inc.

Investir dans la jeunesse québécoise, pour la suite des Jeux, pour l'avenir des jeunes !

Fondation des Jeux du Québec
C.P. 208, Succursale Youville
Montréal (Québec) H2P 2V4
(514) 842-8923

cyberpresse.ca/economie

cyberpresse.ca

L'occasion fait le bonheur. L'émotion en boîte.

De notre collection Or, en or 18 carats : bague, 595 \$; bracelet, 995 \$.



BIRKS

O.R. depuis 1879



1240, Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire
Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno
1 800 682 2622 www.birks.com

Les affaires marchent.

En plein contrôle avec un forfait d'affaires complet et avantageux

100 \$ par mois

- > 1 000 minutes en semaine
- > Seulement 10¢ la minute supplémentaire
- > Soirs et week-ends illimités
- > Messagerie vocale Performance® avec Réponse éclair®
- > Afficheur

Et toujours :

- > 10¢ la minute : tarif interurbain au Canada et vers les États-Unis.
- > 20¢ US la minute à partir des États-Unis, pour les appels aux États-Unis et vers le Canada.
- > Appel en attente, Renvoi d'appels, Service conférence

Aucun contrat à signer

Pour commander ou pour obtenir plus d'information, communiquez avec le Service Fido Affaires au 1 866 282-FIDO (3436) ou arrêtez-vous dans un magasin Fido ou chez un détaillant participant.



fidoaffaires.ca

fidoaffaires

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration

GUY CREVIER > Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint

PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Editorialiste en chef

Pour un cochon vert



KATIA GAGNON

kgagnon@lapresse.ca

Première dans le monde agricole cette semaine : la puissante Union des producteurs agricoles demande elle-même un moratoire sur les nouvelles fermes porcines en attendant l'établissement de nouvelles règles environnementales. Ce pas, significatif, montre que les agriculteurs sont entrés dans une nouvelle ère, qui risque de se conclure par de douloureuses concessions pour eux. Car la situation critique des rivières Yamaska, L'Assomption et Chaudière exige des solutions d'envergure : elle pourrait signifier, en fait, un rude virage au vert pour les cochons du Québec.

Le problème, devenu énorme et très médiatisé, résulte d'un tournant technologique majeur effectué par les producteurs porcins. Avant, on avait recours à la bonne vieille paille pour absorber les déjections des porcs. Le tout se transformait en fumier solide. Mais à cause de son coût nettement moins élevé, la formule du fumier liquide s'est rapidement imposée. Et on s'est mis à produire des millions de litres de lisier, sans avoir vraiment prévu comment disposer de ce liquide qui s'écoule facilement dans les rivières et la nappe phréatique.

Depuis 10 ans, on sait que dans plusieurs régions, les sols sont incapables d'absorber le lisier produit par les cochons qu'on y engraisse. Malgré tout, le nombre de bêtes n'a cessé d'augmenter pour répondre aux exigences d'une production devenue florissante. Mais en même temps que les ventes explosaient sur les marchés internationaux, pour la première fois, les agriculteurs ont eu à faire face à une révolte d'envergure des citoyens ordinaires, ulcérés de voir leurs puits contaminés, leurs campagnes empuantiées.

Et maintenant, les producteurs agricoles sont arrivés à un stade décisif. Quelque 165 municipalités se sont fait imposer, plus tôt cette année, un moratoire sur l'établissement de nouvelles fermes porcines. Cette semaine, le ministre de l'Environnement annonçait un moratoire total de 45 jours et a réuni autour de la même table écologistes,

agriculteurs et municipalités pour en arriver à des solutions. Mais M. Boisclair a beau être le ministre de l'Environnement le plus dynamique qu'on ait eu depuis longtemps, ces discussions risquent fort de se solder par des demi-mesures, insuffisantes pour venir à bout du problème.

Loin de nous l'idée de nier les efforts d'une bonne partie des producteurs de porcs, qui ont tenté, ces dernières années, de se conformer aux meilleures pratiques environnementales. La taille des fermes québécoises est demeurée raisonnable. L'épandage de lisier a contribué à réduire les quantités d'engrais chimiques polluants qui se retrouvent dans les rivières. Mais il reste encore du travail à faire. L'écoconditionnalité, un concept qui viserait à bloquer toute subvention gouvernementale aux producteurs délinquants, constituerait un bon pas en avant pour l'avenir.

Mais si on se penche sur le présent, force est de constater que le problème a dépassé le simple changement de pratiques. On aura beau policer davantage l'épandage des lisiers, les cochons sont tout simplement trop nombreux dans la vallée du Saint-Laurent. Le problème se résume en six mots : il y a trop de lisier. À moyen terme, la technologie constitue bien sûr une partie de la solution. Des projets pilotes sont à l'essai pour transformer le lisier en engrais commercialisable. Le hic, c'est que ces technologies sont loin de constituer une panacée et, de surcroît, ne seront pas prêtes avant au moins trois ans.

Pour des solutions durables, il faudra s'inspirer de l'étranger. Le Danemark, un pays plus petit que le Québec, a l'équivalent de la production porcine de tout le Canada. Mais l'industrie, qui y prospère depuis 150 ans, a dû depuis belle lurette s'adapter à un corset environnemental serré. La coopérative qui achète les porcs de tous les producteurs du pays cesse tout simplement ses achats si un agriculteur ne se conforme pas aux normes vertes. Les techniques d'élevage y sont beaucoup plus diversifiées qu'au Canada. En Suisse, le nombre de porcs dans une région ne peut en aucun cas dépasser la capacité d'absorption des sols. Comment adapter ces mesures ici pour constituer un véritable modèle québécois d'agriculture verte ? C'est la grande question. À laquelle il faudra beaucoup plus que six semaines pour répondre.

Gueule de bois d'oeuvre



ANDRÉ PRATTE

apratte@lapresse.ca

Le gouvernement du Canada n'a pas le choix : il doit venir en aide à l'industrie du bois d'oeuvre, sans quoi celle-ci commencera à sombrer dès ce printemps.

En vertu d'une décision finale rendue la semaine dernière, le gouvernement américain imposera aux exportateurs canadiens des droits énormes, 27,2 %. Sur 1000 pieds de planches se vendant 500 \$, l'exportateur devrait en laisser 135 \$ aux douanes américaines !

Le Canada conteste cette décision devant l'Organisation mondiale du commerce et l'ALENA, mais ces procédures prendront plusieurs mois, peut-être jusqu'à deux ans. Entre-temps, c'est inévitable, des usines fermeront, et des travailleurs perdront leur emploi.

Vu de la ville, ce dossier paraît abscons et théorique. Pourtant, cette industrie est cruciale pour l'économie canadienne, en particulier pour la Colombie-Britannique et le Québec. Ici, l'industrie du sciage, c'est 280 usines, c'est 20 000 emplois. Les gouvernements ne peuvent tout simplement pas laisser ces gens-là à eux-mêmes le temps que les avocats débattent devant les instances internationales.

Jusqu'ici, le premier ministre Jean Chrétien et le ministre du Commerce international Pierre Pettigrew ont laissé entendre qu'aucune mesure spéciale n'était nécessaire. M. Pettigrew a même indiqué qu'à son avis les droits temporaires imposés l'été dernier par les Américains n'avaient pas eu d'impact sur l'emploi dans l'industrie.

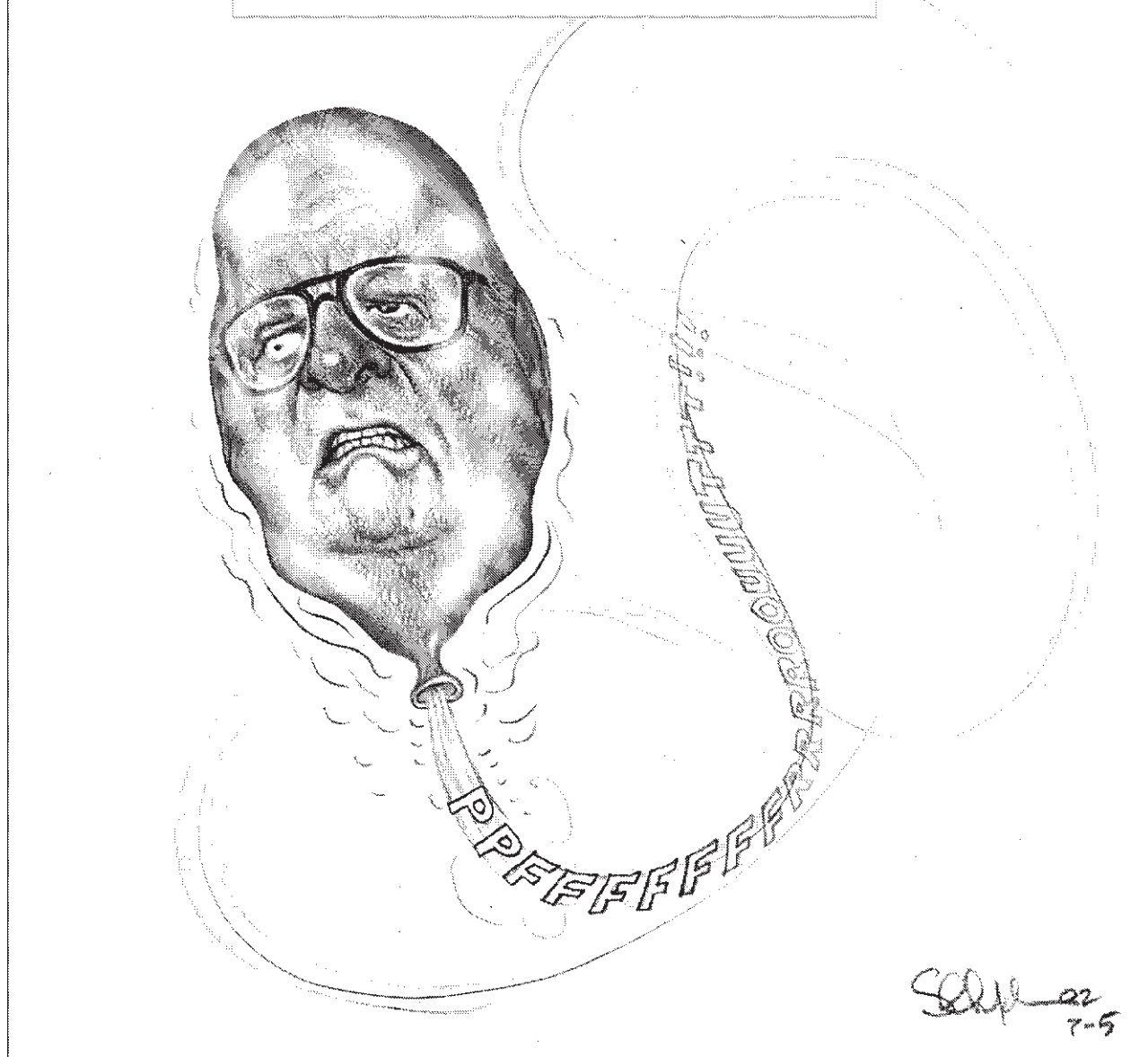
Pourtant, dans un récent communiqué, Statistique Canada note que la production de bois d'oeuvre a atteint en décembre dernier le plus faible niveau depuis 10 ans, en raison du « nombre accru de fermetures de scieries et de mises à pied à la suite de l'imposition de droits antidumping par les États-Unis ».

Le principe d'un pont financier qui permettrait à l'industrie de traverser les prochains mois devrait être acquis. Reste à définir comment on construira ce pont. Et là, les choses se compliquent. L'industrie québécoise du bois de sciage demande que le gouvernement paie tout simplement la taxe de 27,2 %. Les choses ne sont pas si simples. En agissant de la sorte, le Canada risquerait de nuire à sa crédibilité devant les tribunaux internationaux, puisqu'il subventionnerait ouvertement une industrie qu'il se targue, justement, de ne pas subventionner. Certains estiment qu'Ottawa, sans affaiblir sa position, pourrait offrir des garanties de prêt aux entreprises concernées. C'est une position qui a ses partisans au Cabinet.

Le premier ministre du Québec, Bernard Landry, a exhorté le fédéral à puiser dans ses surplus (qui ont décidément le dos large...). Mais on comprend Ottawa d'y penser à deux fois : l'industrie pour la totalité des nouvelles taxes américaines lui coûterait plus de 2 milliards !

Il reste deux semaines avant l'entrée en vigueur des nouveaux droits américains. Le gouvernement canadien fait bien de ne pas agir dans la précipitation. Tout de même, le temps presse, et il doit agir. Le sort de milliers de travailleurs, l'avenir de communautés entières en dépendent.

LE PEN OBTIENT 18%



serge.chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Une belle journée !

DIMANCHE 5 MAI. Ma bien-aimée et moi décidons de passer une journée « pantoufles » sans télé, ni radio, ni journaux. Une journée juste pour nous. Lundi matin, la une de *La Presse* nous met au parfum : Jacques Chirac écrase Le Pen ; Maurice Boucher est reconnu coupable ; le Canadien gagne contre la Caroline.

Finalement, quelle belle journée nous avons eue dimanche ! Pour la démocratie, pour la justice et pour la fierté... Vraiment quelle formidable journée !

JÉRÔME TREMBLAY et JUSTINE GIROUX
Montréal

La philanthropie, nouveau féodalisme

LA FAMILLE Chagnon, en voulant priver l'État de 140 millions pour s'occuper de santé et de pauvreté, laisse voir une conception de la démocratie pour le moins étriquée. Le développement d'une société juste et solidaire est de la responsabilité première d'un gouvernement démocratiquement élu. La meilleure contribution des

millionnaires et des milliardaires de ce monde à l'existence de cette société juste et solidaire est de payer leurs impôts à l'État selon les règles qui, d'ailleurs, les favorisent déjà assez.

Il ne faut, d'aucune façon, les en exempter pour leur permettre de réaliser leurs projets de société, responsabilité qui ne leur revient pas.

Prévenir les maladies infantiles et soulager la pauvreté ne peuvent être l'affaire de la famille Chagnon, si magnanime soit-elle. Et le végétarisme comme projet de société en plus ? Qu'elle paie ses impôts et que nos gouvernements les utilisent judicieusement pour prévenir la maladie et soulager la pauvreté, voilà comment les choses doivent se passer pour éviter la dérive démocratique.

Il y a un vent de néo-féodalisme inquiétant dans ce projet dit philanthropique.

GÉRARD DESCHÈNES
Longueuil

Des jugements obtus

JE VEUX RÉPONDRE aux lettres de M^{me} Asselin et MM. Ayas, Khouzam et Périgny, publiées

dans *La Presse* du 1^{er} mai, contre le projet de loi 84. Je suis outragée de voir à quel point des gens se permettent de poser des jugements obtus alors qu'ils ne connaissent de toute évidence rien au dossier des enfants de parents de même sexe.

C'est pourtant tellement clair ; il n'y a pas la moindre controverse scientifique à ce sujet. Depuis plus de 20 ans, des études scientifiques reconnues sont compilées, et toutes convergent vers le même résultat : les enfants élevés par des parents de même sexe ou de sexes différents ont le même développement à tous les points de vue (psycho-social, psycho-sexuel, identité de genre, orientation sexuelle, etc.). D'ailleurs, *l'American Academy of Pediatrics* vient justement de publier un rapport en ce sens, et ajoute qu'il est impératif de reconnaître légalement les deux parents dans une famille homoparentale, et ce pour le bien de ces enfants. Bref, dire que les recherches sont superficielles et que la commission parlementaire a été bâclée est au mieux une preuve flagrante d'ignorance, et au pire l'expression de haine à peine voilée contre les homosexuels.

DOMINIQUE DUBUC
Sherbrooke

Ne touchez pas au crucifix !

De la tolérance pour nous-mêmes

LE CONSEILLER municipal Marvin Rotrand veut retirer les crucifix des murs de l'hôtel de ville de Montréal sous prétexte que cette ville est laïque, que le crucifix représente la foi catholique et que, de toute façon, les gens ne pratiquent plus.

Moi, je crois que le crucifix a encore sa place à l'hôtel de ville parce que c'est le symbole de nos origines, de notre culture. Il y a quelque temps, on accordait aux juifs hassidiques d'Outremont le droit d'encercler d'un érouv un quadrilatère de cette ville « laïque » pour qu'ils puissent sortir le jour du sabbat. On nous demande la tolérance pour autrui alors qu'on nous la refuse.

À midi, j'entendais une jeune à la télé qui disait qu'il y avait des sujets bien plus importants à débattre. Je regrette, mais l'identité d'un peuple, ses us et coutumes, c'est aussi important pour les Québécois francophones que pour les autres nationalités.

On a enlevé le mouton de la procession de la Saint-Jean-Baptiste parce que, disait-on, le mouton était un symbole de faiblesse. Eh bien, Baptiste Canayen aime encore se laisser manger la laine sur le dos.

En agissant ainsi, on se fait à nous-mêmes ce que l'on nous reproche d'avoir fait aux autochtones.

SOLANGE LEFEBVRE
Laval

Demain ce sera quoi ?

MESSIEURS de l'hôtel de ville, nous ne sommes plus dans la Russie des années cinquante où tous les signes extérieurs de la religion étaient bannis. Où les personnes ne pouvaient pas s'identifier ouvertement à leur religion hors du milieu familial. Pourtant, le peuple russe est 85 à 90 % chrétien.

Messieurs, aujourd'hui vous voulez faire disparaître deux crucifix, symboles fondamentaux de notre religion. Demain ce sera quoi ? Les croix qui sont aux clochers de nos églises ?

N'ayons pas peur de nous exprimer et de nous identifier à notre religion. Nous aussi avons besoin de signes extérieurs et tangibles qui font partie intégrante de notre culture.

Messieurs de l'hôtel de ville, occupez-vous donc des problèmes engendrés par la fusion : ce qui est bien plus important que d'enlever deux crucifix.

MARCEL GALLANT
Montréal

Ce que nous avons de plus cher

M. Gérald Tremblay, LA SEMAINE dernière, votre conseiller municipal Marvin Rotrand a demandé d'enlever les deux crucifix restants à l'hôtel de ville, prétextant que nous vivons dans un État laïque.

Notre société est laïque dans son fonctionnement et ne discrimine pas sur la base de la religion, c'est vrai. Mais notre société a des valeurs. Nos gens au Québec sont fiers de leur patrimoine. La croix a occupé une grande place dans l'histoire du Canada français et anglais. C'est le symbole rassembleur de plus de 95 % de la population. On lui doit respect parce qu'elle représente la générosité, le sacrifice, l'amour et la redevabilité. D'ailleurs, vous avez grandement besoin de ces valeurs pour gérer Montréal.

M. le maire, vous avez sillonné les églises et les congrégations religieuses lors de votre campagne électorale pour obtenir des votes. De grâce, ne vous attaquez pas à ce que nous avons de plus cher et de plus beau.

RAOUF AYAS
Rassemblement des chrétiens du Moyen-Orient

cyberpresse.ca D'autres lettres dans notre forum interactif : www.cyberpresse.ca/lettres



Un symbole qui dérange ?

Forum



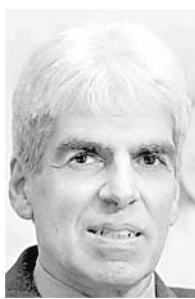
Photo PC

La procureure de la Couronne France Charbonneau après le verdict rendu par le jury au procès de Maurice Boucher.

Mercenaires de la justice

Dans le procès Boucher, le délateur Stéphane Gagné n'avait rien d'un repentant ; la Couronne a pactisé avec le diable

JEAN-C. HÉBERT
L'auteur est avocat
criminaliste.



AVIVÉE PAR la couverture médiatique du procès de Maurice Boucher, l'opinion publique braque un regard attentif et critique sur l'administration de la justice pénale.

Au point de départ, l'accusé avait le net désavantage d'être considéré probablement coupable des crimes odieux allégués. Son atout stratégique reposait sur une fiction juridique : la présomption d'innocence.

Pour convaincre le jury de sa culpabilité, la poursuite s'est amenée devant le tribunal avec un mercenaire de la justice. Principal témoin à charge, le délateur Stéphane Gagné n'avait rien d'un repentant. Il incarnait plutôt le diable avec qui la police et la couronne avaient, faute de mieux, choisi de pactiser. Un juge ne peut faire grief à l'État de prendre les mesures nécessaires pour protéger des témoins. En contrepartie, il doit s'assurer que ces moyens ne puissent biaiser la recherche de vérité et causer un déni de justice. D'où la nécessité d'un mécanisme de freins et contrepoids.

Certes, Boucher a très mauvaise réputation. Cependant, même un méchant garçon doit être innocenté d'un meurtre dont il n'est pas responsable, eût-il par ailleurs commis bien d'autres crimes en toute impunité. Dans une affaire où la crédibilité est importante, le jury doit faire bénéficier l'accusé du doute raisonnable sur cette question. En pure théorie, même truffée de contradictions, la version d'un témoin peut néanmoins être plausible. Cependant, règle générale, le niveau de crédibilité varie en fonction du nombre et de l'importance des invraisemblances.

Voilà pourquoi une règle de pure bon sens permet au juge de prévenir les jurés du danger de condamner quelqu'un sur la foi du témoignage d'une canaille, à moins que sa déposition ne soit confirmée par d'autres éléments de preuve. Le processus de confirmation peut indiquer au jury qu'un témoin taré est crédible sur des questions significatives. Ça vise essentiellement à rassurer les jurés sur la fiabilité d'un témoignage équivoque. Cela dit, il existe une différence appréciable entre l'importance des indices de crédibilité liés à des éléments de confirmation et l'impotence du témoin qui, outre son lourd passé criminel, a tout intérêt à incriminer l'accusé.

Opération marketing

Colmater les fissures de la barque prenant l'eau comme une passoire relève du défi. Qu'à cela ne tienne, le ministère québécois de la Justice a entrepris une opération marketing pour farder l'image de ses témoins délateurs. D'abord, dans un docu-

ment publié sur son site Internet, on préconise l'abandon du terme « délateur » au profit de la douce appellation de « repentant » pour décrire ces marchands de vérité. Ensuite, le jour même du verdict, l'avocate de la Couronne déclare que la fiabilité de son principal témoin (converti à la vertu de la véracité) lui fut confirmée scientifiquement par le détecteur de mensonge.

Qui sait, ce message subliminal se rendra peut-être jusqu'aux jurés conscris dans les deux mégaprocès des motards tenus au nouveau palais de justice à l'ombre de la prison de Bordeaux ! En effet, quelques témoins délateurs figurent au menu de la poursuite. Rappelons simplement que la Cour suprême du pays a toujours écarté la recevabilité en preuve d'un test de polygraphe. On comprend pourquoi. Cet instrument sert à capter les pulsations d'une personne variant selon la teneur de l'entretien entre le sujet et l'opérateur (un policier). Or, l'analyse des variations de la courbe graphique... c'est l'opérateur. Peut-on imaginer un conflit d'intérêts plus manifeste que celui-là ?

Contrairement aux consommateurs de nouvelles, les jurés occupent une place privilégiée pour mesurer la crédibilité d'un témoin délateur. Outre le contenu de son témoignage, ils peuvent également jauger sa sincérité à partir de son comportement dans la salle d'audience. Parfois, le geste, le regard, l'impatience, la froideur ou le cynisme du propos imprègnent dans l'esprit des jurés un degré de méfiance tel qu'un ensemble des preuves confirmatives n'arrivera jamais à dissiper. Comme juges des faits, les douze concitoyens de l'accusé et du témoin délateur mettent en commun leur bagage de connaissances et d'expériences personnelles. Grâce à ce processus décisionnel collectif, toutes les facettes du procès peuvent être examinées de façon exhaustive. La force de l'institution du jury réside dans le fait que la culpabilité ou l'innocence d'un accusé est tranchée par des citoyens ordinaires qui apportent au processus judiciaire une saine mesure du sens commun.

Une zone d'ombre

Au procès de Maurice Boucher, le verdict de culpabilité rendu par le jury laisse planer une zone d'ombre sur la justesse de l'exigence d'unanimité. Certes, l'accusé n'avait droit qu'à un procès fondamentalement équitable et non pas à un procès parfait. Présument que l'équité de son procès fut respectée, cette garantie fondamentale n'assure pas toujours qu'un verdict soit sûr. Ici, après une longue période de délibéré, le message acheminé au juge à l'effet que le jury était dans l'impasse soulève la délicate question du respect de la dissidence d'un ou des jurés.

Le procès devant jury tire sa force et son mérite du fait que des membres de la collectivité raisonnent ensemble dans le but de parvenir à un verdict fondé uniquement



Photo PC

Stéphane Gagné

sur la preuve. Le jury doit donc délibérer sans être soumis à aucune forme de pression. Dans un cas d'impasse, toute exhortation par le juge doit éviter de faire intervenir des considérations extérieures à la tâche de parvenir à un verdict. Ainsi, un juré ne doit pas être encouragé à changer d'avis par simple souci d'en arriver à un consensus. Toute forme de pression extérieure imputable au juge peut être révisée en appel en cas d'abus. Cependant, la pression intérieure exercée par une pluralité de jurés à l'encontre des membres dissidents, fût-elle abusive, ne pourra jamais être corrigée en raison du secret entourant le délibéré.

Dans un monde moderne, peu importe le domaine où s'exerce l'analyse, les citoyens sont libres de souscrire à une thèse ou l'autre sans nécessairement devoir endosser l'opinion véhiculée par autrui. Bref, le droit à la dissidence fait partie de notre héritage démocratique. L'Histoire nous enseigne même que de grandes vérités scientifiques furent considérées comme hérétiques au moment de leur soutenance. Au niveau parlementaire et gouvernemental, la force de la majorité ne doit pas être confondue avec vérité et intérêt public. Dans les grands débats de société, nombreux sont ceux qui dénoncent la tyrannie de la majorité imposant ses vues.

Dans la mesure où le jury incarne une forme de démocratie judiciaire, l'obligation de prononcer un verdict unanime peut, en certaines circonstances, provoquer un dysfonctionnement de l'institution. Parions que, dans la communauté des Hells Angels, le droit à la dissidence reste une denrée rare. Sait-on jamais, peut-être qu'à la lumière de sa propre expérience, Maurice Boucher sera tenté de questionner devant les tribunaux d'appel la constitutionnalité de la règle de droit niant aux jurés la possibilité d'afficher un vote dissident. À la réflexion, un verdict fondé sur un consensus largement majoritaire serait-il moins légitime qu'une décision en apparence unanime ? La question mérite d'être débattue.

LYSIANE GAGNON

lgagnon@lapresse.ca



Antisémitisme, prise deux

Une récente chronique sur la remontée de l'antisémitisme m'a valu nombre de courriels, dont plusieurs étaient féroce-ment antisémites. Comme si cette chronique avait eu l'effet d'une pierre jetée dans une mare d'eau stagnante, faisant remonter la vase à la surface.

Entendons-nous bien. Je ne parle pas ici des courriels dénonçant les politiques de l'État d'Israël, que l'on peut très bien critiquer sans être judéophobe. Non, je parle de l'antisémitisme tranquille de Québécois de vieille souche auxquels le conflit du Proche-Orient donne un prétexte pour dire tout haut ce qu'ils disaient naguère à mi-voix.

■ ■ ■

Il y a, par exemple, Monsieur L. : « Si les Juifs d'Europe défilent le monde comme ils le font en Israël, alors je comprends Hitler. Imaginez ce que ce serait si les descendants des six millions qui ont été éliminés faisaient la guerre avec Sharon. »

Il y a Mme M., de Drummondville. « La première fois que j'ai vu à Montréal les Juifs avec leurs boudins, je n'ai eu qu'une envie, leur arracher tellement je trouvais cela ridicule, et 50 ans plus tard j'ai toujours la même envie... Je me sens antisémite comme ça se peut pas. » Bref, les Juifs la « font suer », comme l'a répété 10 fois de suite l'animateur Benoit Dutrizac sur les ondes de CKAC.

Ah ! chère madame, il faudrait revenir à Montréal pour qu'on vous le démontre avec exemples à l'appui : les hassidim dont vous parlez sont aussi représentatifs de la communauté juive que les Apôtres de l'Amour infini le sont des catholiques. L'immense majorité des Juifs n'ont aucun signe distinctif et nombreux sont ceux qui ne mettent les pieds à la synagogue que pour des mariages ou des enterrements. La judaïté, de nos jours, est bien davantage affaire de mémoire, d'histoire et de culture que de religion.

On continue. Il y a Monsieur P., un retraité de Laval, qui, dans une lettre très bien écrite, admet qu'il est devenu « violemment anti-israélien et probablement antisémite », et se demande si l'antisémitisme ne tient pas tout simplement « au comportement des Juifs ».

Il y a même, dans le tas, un ingénieur d'origine vietnamienne, Monsieur T : « Vous êtes une Juive cachée comme Madeleine Albright ou juste une Québécoise qui veut faire plaisir aux Juifs de Montréal à cause de leur puissance financière. »

Monsieur M., lui, est plus direct : « Êtes-vous juive fondamentaliste ? » me demande-t-il... Je vais tout vous avouer, cher monsieur. Mon vrai nom est Gagnovitch, et mon ancêtre est un Isaac Gagnovitch venu de Tourouvre, en Normandie.

Mais puis-je en retour vous poser une question ? Qu'est-ce que vous faites, au ministère de l'Industrie et du Commerce, pour avoir le loisir d'écrire des courriels aux journaux sur l'ordinateur du gouvernement du Québec ? Un autre fonctionnaire, Monsieur C., semble avoir encore plus de temps libre au travail, car il m'envoie souvent des messages politiques hyper-engagés, et son adresse courriel me frappe à chaque fois : « MESS.gouv.qc.ca ». (MESS pour ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

On continue. Il y a Monsieur D., de Plessisville. Il a connu deux familles juives dans sa vie, dont l'une était « caricaturale » et l'autre très bien, mais... « avec les années, dit-il, je suis devenu un antisémite. Attention, pas au point de commettre des exactions à leur endroit, mais je suis prudent avec eux, parce qu'ils contrôlent et tirent beaucoup de ficelles. » Mon article lui fait croire que *La Presse* serait peut-être, comme la chaîne Can West, « contrôlée » par vous savez qui. Concluant une vibrante défense de la cause palestinienne, il affirme que les Juifs « sont « en tous points semblables à leurs bourreaux (nazis), sinon pires. »

Qui est responsable de la situation explosive au Proche-Orient ? se demande Monsieur P. Il connaît la réponse : « Les Juifs généralement, et les États-Unis qui sont dirigés par les Juifs avec leur force financière énorme. » Il trouve donc bien normal « ce renouveau d'antisémitisme ».

Il y a « Luce », une grand-maman qui vient de se découvrir une véritable passion pour la cause palestinienne — d'autant plus que « le plus grand tueur d'enfants du monde est Morgentaler, un Juif », et que « la presse mondiale appartient à des Juifs ».

Il y a Monsieur M., qui raconte que gamin, il avait demandé à son père pourquoi les Juifs « sont si détestés ». Réponse du père : « Pour les Juifs, exploiter les gentils (non-Juifs) est un geste en accord avec leurs croyances. Nous devons donc nous protéger économiquement de ces gens qui agissent bien (conformément à leur religion) en nous faisant mal. » Monsieur M. est très fier de son père, personnalité connue qui fut l'un des premiers directeurs des HEC.

Le message le plus déprimant m'est venu d'un lecteur qui me félicite pour mon « courage ». Alors là, si l'on en est rendu au point où il faut être courageux pour dénoncer l'antisémitisme, c'est que notre société est bien mal en point.

■ ■ ■

À cause d'une erreur technique au pupitre, le dernier paragraphe de ma chronique de samedi, de même que son titre, étaient incompréhensibles. Il fallait lire, à la première ligne du dernier paragraphe : « Ce n'est pas un hasard si ben Laden a visé New York ».

Un préjudice grave pour le milieu culturel

ON PEUT CRITIQUER la radio et la télévision de la Société Radio-Canada, il n'empêche que leur présence est aussi essentielle qu'irremplaçable.

Depuis plus d'un mois, leur absence ne pénalise pas seulement ceux qui y travaillent et qui ont été soudain interdits dans ses murs par le « lock-out » ; elle pénalise cruellement ceux qui oeuvrent dans le domaine culturel, notamment. Elle lèse tout autant le grand public en restreignant son ouverture sur le monde.

Dans l'univers complexe où nous évoluons, qui peut se priver des informations, de la réflexion, des discussions et des échanges que les journalistes et animateurs de Radio-Canada proposent aux auditeurs et aux téléspectateurs ? Ce sont d'ailleurs ces mêmes auditeurs et téléspectateurs, ne l'oublions pas, qui paient de leurs deniers pour que soit maintenue la qualité qui a fait la réputation d'une société appartenant aux contribuables. Les raisons qui motivent les moyens d'action mis en oeuvre par les journalistes et animateurs de Radio-Canada nous paraissent justes.

Nous réclavons le règlement du conflit et le retour au travail des employés concernés dans les plus brefs délais, et souhaitons ardemment que la reprise des négociations prévue mardi le 7 mai permette aux deux partis d'en venir à un accord satisfaisant.

Marc Bêland, Denis Bernard, Raymonde Boucher, André Brassard, Paul Buissonneau, Thérèse Cadorette, Jean-François Casabonne, France Castel, Jean-Claude Coulbois, Lucille Cousineau Groulx, Pierre Curzi, Arlette Cousture, Sylvie Drapeau, Marie-Hélène Falcon, Françoise Faucher, Jean Faucher, Catherine Gadouas, Gabriel Gascon, Claude Jasmin, Patrick Goyette, Jean-Claude Labrecque, Andrée Lachapelle, Marie-France Lambert, Monique LaRue, Francine Laurendeau, Solange Lévesque, Hélène Loiselle, Jo Martin, André Melançon, Monique Miller, Ginette Noisieux, Huguette Oligny, Hélène Pedneault, Béatrice Picard, Gérard Poirier, Monic Richard, Marie-Claire Séguin, Richard Séguin, Marie-Jan Seille, Janine Sutto, Marie Tijo, Michel Tremblay, Louise Vigeant.

Washington se retire du projet de Cour pénale internationale

Agence France-Presse

WASHINGTON — Les États-Unis ont décidé hier de se retirer totalement du projet de Cour pénale internationale (CPI), qu'ils avaient signé, mais jamais ratifié, au risque de relancer les critiques sur les tendances « unilatéralistes » de l'administration Bush.

« Le président George W. Bush est parvenu à la conclusion que les États-Unis ne peuvent plus faire partie du processus » de mise sur pied de la Cour, a annoncé le sous-secrétaire d'État aux Affaires politiques, Marc Grossman.

Les responsables américains ont évité de parler directement d'un retrait de la signature américaine au traité de Rome instituant la CPI, déposée en décembre 2000 par le président Bill Clinton dans les derniers jours de son mandat, mais cela revient au même.

Les États-Unis ont informé par lettre l'ONU qu'ils estimaient désormais « ne plus avoir d'obligation juridique résultant de la signature intervenue le 31 décembre 2000 », a dit l'ambassadeur Pierre-Richard Prosper, chargé du dossier au secrétariat d'État.

Prosper a ajouté que cette décision libérerait l'administration américaine de l'obligation de ne rien entreprendre contre « l'objet ou les buts » de ce traité.

Washington reproche à la CPI, chargée de juger les crimes de

guerre, les crimes contre l'humanité et les responsables de génocide, de constituer une ébauche de justice supranationale et potentiellement politisée, échappant à l'autorité des États. Les craintes américaines portent plus sur la possibilité de juger des soldats américains engagés dans des opérations extérieures.

Le président Clinton avait signé le traité instituant la CPI pour permettre aux États-Unis de rester dans la course à d'éventuels amendements de dernière heure. Il avait cependant fait savoir que le projet était inacceptable et il avait conseillé à son successeur de ne pas le déposer au Sénat pour ratification sans modifications majeures.

Avant son arrivée au pouvoir, Bush manifesta une opposition totale à la CPI, et fit savoir que le projet ne serait pas ratifié sous sa présidence. La décision annoncée hier place les États-Unis en adversaires potentiels de la CPI, qui a obtenu les 60 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur.

Le responsable américain Marc Grossman a insisté sur le fait que Washington restait engagé dans les efforts pour traduire en justice les responsables de crimes de guerre. Les États-Unis veulent toutefois privilégier soit le recours aux justices nationales, soit la constitution de tribunaux au cas par cas avec des mandats précis, comme ceux pour la Bosnie ou le Rwanda.



Photo AFP

Investiture du 4^e président de Madagascar

Marc Ravalomanana (en compagnie de sa femme, Lalao, sur la photo) est devenu officiellement hier le 4^e président de Madagascar élu au suffrage universel depuis l'indépendance en 1960, au cours d'une cérémonie d'investiture à Antananarivo en présence de représentants de la communauté internationale et de quelque 200 000 partisans. Mais son rival, le président sortant Didier Ratsiraka, au pouvoir depuis 1975, a par avance dénoncé ce qu'il considère comme un « coup d'État ». Il maintient un sévère blocus économique de la capitale grâce à des barrages routiers et au sabotage de ponts. Son camp a autoproclamé depuis quelques jours l'indépendance de quatre des six provinces du pays. Dans son « discours à la Nation », Ravalomanana a mis l'accent sur l'unité et la réconciliation : « Je suis élu président de tous les Malgaches, même de ceux qui n'ont pas voté pour moi. »